

**Les sans-abri  
aux TNO**

**Recommandations  
en vue d'améliorer la capacité  
d'intervention du GTNO**

**Santé et Services sociaux  
Éducation, Culture et Formation  
Société d'habitation des TNO  
Justice**

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

Introduction .....	1
Définition de l'itinérance .....	3
<a href="#">Objectif à long-terme</a> .....	3
Vue d'ensemble de l'itinérance aux TNO .....	3
<a href="#">Hommes et femmes seuls</a> .....	4
Familles avec enfants .....	5
Jeunes .....	
Les sans-abri dans les petites collectivités .....	6
Recherche intergouvernementale .....	7
Initiatives fédérales .....	8
Services existants aux TNO .....	9
Ministères responsables des programmes sociaux. GTNO .....	9
ONG, gouvernements municipaux et GRC .....	13
Services aux sans-abri - Problèmes rencontrés et solutions proposées .....	24
Général.....	25
Hommes et femmes seuls .....	
Familles avec enfants .....	35
Jeunes.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention .....	38
1. Étendre les options dans le continuum d'habitation des TNO .....	38
2. Appuyer les nouveaux programmes pour les sans-abri, y compris ceux qui présentent des problèmes de santé mentale et de toxicomanie .....	41
3. Appuyer les programmes de refuges de nuit pour jeunes des centres jeunesse ...	41
4. Entreprendre une meilleure planification des libérations conditionnelles .....	41
5. Améliorer la compréhension des conditions d'admission au logement social .....	42
6. Appuyer les programmes de garde d'enfants des logements de transition .....	42
Impact des recommandations sur les petites collectivités .....	43
Étapes suivantes .....	44
Annexes .....	i
1. Acronymes.....	i
2. Participants aux entrevues / ateliers .....	ii
3. Mandat du projet .....	iv
4. Questions aux intervenants : Représentants du GTNO.....	v
5. Questions aux intervenants : Représentants des ONG .....	vi

## **Introduction**

En juin 2004, le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) a dévoilé son Plan stratégique qui expose les grandes lignes de l'orientation du gouvernement pour la prochaine décennie. La vision et les objectifs adoptés dans le Plan stratégique sont axés sur l'autonomie du territoire et de sa population, et sur la responsabilité partagée pour des collectivités saines et prospères. Une des premières priorités consiste à régler les problèmes liés à l'itinérance et la pénurie de logements.

Les ministres et sous-ministres responsables des programmes sociaux forment le comité directeur de ce projet. Les ministères concernés comprennent Éducation, Culture et Formation (ÉCF), Santé et Services sociaux (SSS) et Justice, ainsi que la Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest (SHTNO).

Le comité directeur reconnaît que l'itinérance affecte autant les citoyens des plus grandes zones urbaines que ceux des petites collectivités. Comme l'ont déclaré des représentants d'organismes non gouvernementaux (ONG) lors d'un atelier tenu à Yellowknife : « sans un toit pour vous abriter, toute votre vie devient chaos. »

Un chez-soi convenable et abordable est essentiel pour que les gens soient en santé et productifs. Le comité directeur a recommandé que le rapport examine les facteurs qui contribuent à pousser dans l'itinérance ceux qui sont à risque de devenir des sans-abri, ou en empêchant ceux qui le sont actuellement d'accéder à des logements convenables.

Le but du présent rapport est d'identifier dans le système de programmes et de soutiens existants les lacunes, les chevauchements et les difficultés qui contribuent à l'itinérance et de faire des recommandations qui amélioreront la capacité d'intervention des ministères responsables. Le rapport se fonde sur des renseignements recueillis lors d'entrevues et d'ateliers avec les représentants des ONG, des gouvernements municipaux et du GTNO.

Il est important de remarquer que les ministères du GTNO ne gèrent directement aucun programme spécifiquement conçu pour les sans-abri. Les sans-abri ont accès à de nombreux programmes et services gouvernementaux, mais ces programmes ont été conçus pour des populations plus larges et ne sont pas axés sur leurs besoins spécifiques. Toutefois, beaucoup d'ONG aux TNO mènent à bien des programmes expressément pour les sans-abri et plusieurs reçoivent leur financement des ministères du GTNO. Par exemple, le financement des refuges d'urgence provient du ministère de l'Éducation, de la Culture et de la Formation.

Le présent rapport identifie les services d'aide aux résidents du Nord sans abri. Il ne constitue pas une évaluation de ces services ni des organismes qui les dispensent. Les ministères responsables des programmes sociaux sont reconnaissants de la participation des représentants des ONG aux entrevues et aux ateliers. Ils ont généreusement offert leur temps et échanger des renseignements précieux. Les ministères remercient les ONG et les bénévoles pour l'immense dévouement dont ils ont fait preuve en dispensant des services d'aide aux sans abri.

Bien que le présent rapport se penche plus particulièrement sur les problèmes de l'itinérance dans les plus grandes collectivités des TNO, les ministères reconnaissent que l'itinérance affecte toutes les collectivités, grandes ou petites. Au cours des prochains 18 mois, d'autres projets seront mis en œuvre pour améliorer la compréhension globale des ministères

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

responsable des programmes sociaux et leur capacité d'intervention face aux problèmes d'itinérance sur tout le territoire. Le présent rapport est le premier de ces projets.

### ***Définition de l'itinérance***

Pour les besoins du présent rapport, l'itinérance est définie comme la situation *d'hommes, de femmes, de jeunes et/ou de familles qui vivent sans abri, ou temporairement dans des refuges d'urgence ou des logements de transition parrainés par les pouvoirs publics*. Cette définition est quelque peu limitée, puisqu'elle ne tient pas compte de ceux qui résident dans des logements surpeuplés ou qui couchent temporairement « sur le divan », au domicile d'une connaissance. Le rapport se concentre sur ceux qui vivent sans domicile fixe. Les ministères prévoient d'autres initiatives pour examiner les problèmes de ceux qui résident chez d'autres personnes temporairement ou dans des logements surpeuplés.

De plus, le présent rapport ne comporte aucune discussion ou recommandation à propos des « routards » qui ne font que passer dans une collectivité.

### ***Objectif à long terme***

Les ministères responsables des programmes sociaux ont identifié un objectif à long terme pour assurer la mise en place de services afin de protéger ceux qui sont à risque de devenir des sans-abri et aider les sans-abri à obtenir un logement convenable. En tant que première étape, le présent rapport identifie les lacunes, les chevauchements et les difficultés de l'approche actuelle de l'itinérance, et fait des recommandations de changements en vue d'atteindre l'objectif à long terme.

### ***Vue d'ensemble de l'itinérance aux TNO***

Les renseignements recueillis pour l'élaboration du présent rapport proviennent dans une large mesure d'entrevues réalisées avec les dispensateurs de services des ONG, des gouvernements municipaux, de la GRC et des ministères responsables des programmes sociaux du GTNO, des administrations des services de santé et des services sociaux et des bureaux de district de la Société d'habitation des TNO. Les entrevues ont été faites à Yellowknife, Hay River et Inuvik.

Deux ateliers ont eu lieu à Yellowknife, un pour les représentants des ONG et un pour ceux du GTNO. Durant les entrevues, on a demandé aux répondants leur avis sur les caractéristiques communes des sans-abri aux TNO. On a noté une grande concordance dans la classification des populations de sans-abri, et un consensus notable sur la taille des populations dans les trois plus grandes communautés des TNO. Les caractéristiques communes des sans-abri aux TNO seront présentées dans les sections qui suivent, sous les titres : hommes et femmes seuls, familles avec enfants, et jeunes.

Quand nous nous attaquerons aux problèmes d'itinérance, nous devons prendre en considération :

- (a) Que les administrations autonomes vont acquérir des pouvoirs pour la conception et la prestation des programmes sociaux. Leurs programmes peuvent avoir des répercussions sur les besoins de soutien des sans-abri; et
- (b) Que le développement des ressources peut aussi avoir des répercussions sur les besoins de soutien des sans-abri. Un autre point à considérer est l'éventuelle utilisation du récent *Fonds sur les impacts socio-économiques* pour répondre aux besoins des sans-abri.

## ***Hommes et femmes seuls***

Les personnes interviewées ont déclaré que, très souvent, la population des sans-abri seuls présente des problèmes sous-jacents de dépendance et/ou de santé mentale qui amplifient leur incapacité à trouver, assurer ou conserver un domicile permanent. Plusieurs sont passés par les services correctionnels du système judiciaire; plusieurs n'ont pas réussi à se qualifier sur une base continue à toute la gamme des soutiens du revenu à cause de leur incapacité à faire et assumer des choix productifs; et d'autres ne se qualifient plus pour du logement social à cause d'arriérés ou d'expulsion précédente, et ils n'ont plus de bonnes références à présenter à un propriétaire privé. Les hommes et les femmes seuls peuvent avoir des enfants, mais ils n'en ont pas la charge quand ils sont sans abri.

Typiquement, les membres de ce groupe ont tenté d'avoir accès à tous les programmes gouvernementaux disponibles, parfois même avec l'aide d'ONG qui prenaient leur défense. Ces personnes soit n'étaient pas admissibles aux programmes d'aide, soit l'aide qu'elles recevaient a été réduite, voire terminée lorsqu'elles n'ont pas pu répondre aux exigences du programme. Les hommes et les femmes seuls ont habituellement un très faible taux de succès en ce qui a trait à la capacité de vivre de manière autonome dans des logements publics ou privés. Le *Centre for Northern Families* estime que seulement 10 % des femmes sans abri qui font partie de sa clientèle réussissent à échapper définitivement à l'itinérance.

Les options de refuges d'urgence pour ce groupe comprennent l'hôpital, les cellules de détention de la GRC et les refuges d'urgence. Les personnes sont admises pour observation à l'Unité psychiatrique de l'hôpital Stanton si elles présentent un danger pour elles-mêmes; elles sont confinées aux cellules de détention de la GRC, si elles troublent l'ordre ou sont intoxiquées et deviennent une menace pour les autres; ou elles vont dans les refuges d'urgence quand elles sont soit intoxiquées, soit sobres, et ne constituent aucune menace pour elles-mêmes ou les autres.

Plusieurs ONG ont déclaré que la *Loi sur la protection contre la violence familiale (LPCVF)*, effective depuis avril 2005, a eu pour conséquence de jeter dans l'itinérance des hommes qui avaient été expulsés de leur domicile en vertu d'une Ordonnance de protection d'urgence (OPU).

En vertu de la *Loi*, une OPU peut être émise si un juge de paix est convaincu qu'il y a eu de la violence familiale ou qu'il y a un risque imminent que cela se produise. L'OPU peut ordonner aux policiers de faire sortir la personne violente de la maison et peut accorder l'usage exclusif de la maison à la personne requérante.

Avant l'entrée en vigueur de la *LPCVF*, un membre de la famille qui avait un comportement violent pouvait être expulsé de la maison à la suite d'une accusation au pénal, d'une obligation de ne pas troubler l'ordre public ou d'une ordonnance d'interdiction de communiquer. Ces options demeurent, mais elles sont dorénavant accompagnées de l'OPU.

Plusieurs répondants ont rappelé que la violence familiale avait forcé plusieurs femmes et enfants à quitter leur foyer. En expulsant le partenaire violent avec une OPU ou une autre mesure officielle, la femme et les enfants qui autrement se seraient dirigés vers un refuge d'urgence restent à la maison et le partenaire violent, qui lui serait resté au domicile, est expulsé. Bien que les données concernant l'utilisation des OPU ne soient pas encore

disponibles, il est vraisemblable que l'utilisation des OPU et autres mesures du genre n'a pas eu d'effet net sur les chiffres concernant l'itinérance.

L'Armée du Salut rapporte qu'il y a en moyenne 45 hommes dans leur refuge de nuit de Yellowknife, chaque soir de l'année. Le *Centre for Northern Families*, qui accueille les femmes seules à Yellowknife, rapporte une moyenne de 25 à 30 femmes par nuit. Depuis 1999, le nombre de personnes qui ont recours aux refuges d'urgence à Yellowknife a triplé, selon l'Armée du Salut.

À Inuvik, on rapporte qu'il y a de 5 à 12 hommes et femmes seuls sans abri quelle que soit la période de l'année.

À Hay River, la population d'hommes et de femmes seuls sans abri serait assez petite, peut-être moins de six, qui résident en permanence dans la région. Les routards de l'été sont identifiés comme un groupe d'itinérants à part à Hay River; souvent ils échouent en ville en route vers Yellowknife pour trouver du travail. Habituellement, les routards ne restent dans la collectivité que pour une brève période de temps, souvent pas plus d'une nuit.

### **Familles avec enfants**

Les familles sans domicile constituées d'une mère et d'un père avec enfants ont tendance à compter sur des amis et leur famille pour un abri temporaire, quand c'est possible, ou elles doivent avoir accès à l'une des cinq unités d'accueil d'urgence disponibles à Yellowknife au Rockhill Apartments, une installation gérée par le YWCA.

Il y a cinq refuges d'urgence aux TNO pour les femmes avec enfants qui veulent échapper à la violence. Ils sont situés dans les collectivités de Fort Smith, Hay River, Inuvik, Tuktoyaktuk et Yellowknife. Les refuges des trois plus grandes collectivités du territoire ont rapporté leurs données sur les admissions, démontrant la taille de la population de femmes et d'enfants sans abri. Ils nous ont rapporté que :

- en 2004, le refuge pour femmes Alison MacAteer, géré par le YWCA, à Yellowknife, a accueilli 106 femmes, 66 d'entre elles étant accompagnées de leurs enfants;
- le *Family Support Centre* de Hay River a dénombré 114 admissions de femmes et enfants fuyant la violence in 2004, en hausse de 67 par rapport à 2002; et
- la *Transition House* d'Inuvik accueille en moyenne cinq femmes et huit enfants chaque mois à son refuge d'urgence.

Les ONG ont suggéré qu'il pourrait y avoir une population cachée de mères sans abri, qui n'osent pas se présenter pour demander des services de crainte de voir leurs enfants pris en charge par les travailleurs sociaux de la Protection de la jeunesse. On ignore combien de femmes et d'enfants se cachent à cause de cette crainte.

### **Jeunes**

Les répondants ont parlé des jeunes itinérants et ils s'entendent tous pour dire qu'il est difficile d'évaluer leur nombre. Les jeunes qui ont quitté le domicile de leurs parents, ou celui d'une famille d'accueil, peuvent avoir un réseau d'amis ou de connaissances qui les hébergent pour de courtes périodes de « couchage sur le divan ». Bien que ces jeunes ne soient pas vraiment des sans-abri selon la définition utilisée dans le présent rapport, ils ont quand même besoin d'options plus adéquates d'habitation.

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

Bien que beaucoup de « jeunes de la rue » aient un foyer où ils peuvent retourner, ils choisissent de ne pas le faire pour toutes sortes de raisons. Les causes les plus fréquentes comprennent : avoir été mis à la porte par leurs parents frustrés (ou famille d'accueil) et avoir fui en raison de mauvais traitements ou de violence familiale. Les dispensateurs de services ont déclaré que beaucoup de jeunes itinérants ont des problèmes d'abus d'alcool ou d'autres drogues, voire des problèmes non diagnostiqués de santé mentale comme le TSAF et la dépression.

Tous sont d'accord pour dire que les jeunes itinérants constituent une population particulièrement vulnérable. Les jeunes entre 16 et 19 ans ont tendance à passer entre les mailles du système, car peu de services existent pour répondre à leurs besoins. Parce que les jeunes, par définition, n'ont pas atteint l'âge de la majorité, des obstacles comme les exigences d'assurance additionnelle et assumer la responsabilité d'un mineur, empêchent plusieurs organismes d'offrir des services à la jeunesse. Quand les établissements des ONG acceptent des jeunes, ils prennent un risque important.

Voici quelques obstacles à l'hébergement des jeunes :

- il n'y a pas de refuge de nuit pour les jeunes aux TNO;
- les refuges d'urgence pour les adultes (hommes et femmes) n'acceptent pas de jeunes de 18 ans ou moins, sauf en cas de situation extrêmement critique;
- l'admissibilité au soutien du revenu est limité aux personnes qui ont plus de 19 ans;
- les travailleurs sociaux de la Protection de la jeunesse ne peuvent les appréhender s'ils ont plus de 16 ans et ne peuvent leur offrir des services que si les jeunes en question y consentent; et
- les garçons âgés de 16 ans et plus ne peuvent accompagner leur mère dans un refuge pour femmes.

Le *Side Door Youth Centre* de Yellowknife a été fondé en 2005 pour mettre en œuvre un programme d'hébergement de nuit de cinq semaines, destiné aux jeunes de 16 à 18 ans. Le Centre rapporte que plus d'une douzaine de jeunes ont bénéficié du programme depuis ce temps.

## **Les sans-abri dans les petites collectivités**

Le présent rapport se concentre sur les personnes qui vivent dans la rue, dans des refuges d'urgence ou dans des logements de transition parrainés par le gouvernement. Les centres régionaux comme ceux de Yellowknife, Hay River et Inuvik ont des services d'urgence et de transition, et Tuktoyaktuk et Fort Smith ont des refuges d'urgence pour les femmes et les enfants. Il n'y a pas d'option de refuge d'urgence ou de maison de transition dans les petites collectivités des TNO. L'attention que le présent rapport porte à l'itinérance dans les petites collectivités se limite aux cas des personnes et des familles qui vivent dans la rue.

Les refuges d'urgence et les maisons de transition de Yellowknife indiquent que plusieurs de leurs clients sont des migrants récents en provenance des petites collectivités des TNO. Bien que les raisons qui poussent les individus à quitter leur communauté d'origine pour aller dans les grandes villes n'aient pas été étudiées, plusieurs ONG ont suggéré que leurs clients sont venus dans le but d'accéder aux services.

Plusieurs des personnes interviewées ont déclaré qu'il n'y a pas de personne vivant dans la rue dans les petites collectivités. Une personne sans domicile sera soit accueillie par un autre ménage ou ira dans une collectivité qui offre un refuge. Quand la personne reste dans la

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

collectivité, la situation d'itinérance se présente sous forme de surpeuplement ou d'entassement et de « couchage sur le divan ». Quand les sans-abri se déplacent vers un centre régional à la recherche de services, leurs problèmes deviennent subordonnés à la collectivité plus grande. L'itinérance semble être une question associée principalement aux plus grandes collectivités aux TNO.

Les problèmes des petites collectivités (surpeuplement, « couchage sur le divan » et déplacements vers les grands centres) doivent être examinés plus attentivement. Les prochaines étapes du projet sur l'itinérance (voir à la page 44) comprennent l'examen de ces questions.

## Recherche intergouvernementale

On a étudié d'autres gouvernements provinciaux et territoriaux dans le but de déterminer quel rôle ils assument à l'égard du financement et de la prestation des services aux sans-abri. Les gouvernements de l'Alberta (AB), de la Saskatchewan (SK), du Nouveau-Brunswick (NB) et de Terre-Neuve-et-Labrador (NL) ont fourni des renseignements sur les ministères concernés et précisé s'ils fournissent ou financent des initiatives en matière d'itinérance.

Ces quatre juridictions rapportent que plusieurs ministères ou départements assument une responsabilité en regard de l'itinérance. Les renseignements fournis apparaissent au Tableau 1.

Tableau 1 : Ministères engagés dans des initiatives pour les sans-abri	
AB	Cinq ministères et une commission : <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Alberta Seniors and Community Supports</i></li><li>• <i>Children's Services</i></li><li>• <i>Health and Wellness</i></li><li>• <i>Human Resources and Employment</i></li><li>• <i>Infrastructure and Transportation</i></li><li>• <i>Alberta Alcohol and Drug Addiction Commission</i></li></ul>
SK	Sept ministères sont engagés, le principal étant <i>Community Resources and Employment, Housing Division</i> .
NB	Le ministère <i>Family and Community Services</i> agit à titre de contact provincial; d'autres ministères financent aussi les programmes liés à l'itinérance.
NL	Deux ministères et une société d'habitation : <ul style="list-style-type: none"><li>• <i>Human Resources, Labour and Employment</i></li><li>• <i>Health and Community Services</i></li><li>• <i>Newfoundland and Labrador Housing Corporation</i></li></ul>

Aux TNO, les cinq organismes responsables des programmes sociaux sont Éducation, Culture et Formation (ÉCF), Santé et Services sociaux (SSS), Justice, ainsi que la Société d'habitation des TNO (SHTNO), et Affaires communautaires et municipales (MACA).

Aucune des provinces qui répondaient à notre enquête *n'administre* de programme conçu pour aider exclusivement les sans-abri.

Toutes les provinces *financent* d'autres organismes pour mener à bien les programmes pour les sans-abri. L'information fournie par les provinces est présentée au Tableau 2 à la page suivante.

Tableau 2 : Types de programmes financés	
AB	<p>Fournit du financement par le biais de la <i>Homeless Shelters/Transitional Housing Initiative</i>, et la <i>Provincial Homeless Initiatives Grant</i>.</p> <p>Le financement du <i>Provincial Homeless Initiatives Grant</i> est accordé à des organismes communautaires de sept collectivités urbaines importantes sur une base annuelle et en fonction des contraintes budgétaires.</p> <p>Voici quelques exemples d'initiatives financées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'achat d'unités de logement pour des programmes de logements de transition;</li> <li>• la construction de nouvelles unités d'habitation;</li> <li>• les programme d'aide pour dépôt en cas de dommage; et</li> <li>• la constitution d'équipes mobiles pour aider les personnes sans abri à trouver et conserver un logement.</li> </ul>
SK	<p>Accorde des fonds à des organismes qui dispensent des services comme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• des places d'hébergement (sans programme);</li> <li>• des places d'hébergement avec de l'aide;</li> <li>• des refuges sûrs en cas de violence familiale;</li> <li>• des logements de transition avec mesures de soutien;</li> <li>• des centres de désintoxication – court séjour;</li> <li>• des refuges pour les jeunes avec mesures de soutien; et</li> <li>• des équipes mobiles et du soutien aux familles pour maintenir les personnes dans leur foyer.</li> </ul>
NB	<p>Finance environ 60 organismes bénévoles communautaires qui dirigent des banques alimentaires, des banques d'articles vestimentaires et des soupes populaires. La province a adopté une approche de non-intervention par rapport à l'initiative fédérale.</p>
NL	<p>Finance un refuge pour les sans-abri, géré par l'Armée du Salut, et contribue au financement d'un programme pour les jeunes et jeunes adultes (de 16 à 29 ans), géré par <i>Choices for Youth</i>.</p>

Partout au Canada, les provinces se sont engagées dans des initiatives pour les sans-abri en finançant des organismes non gouvernementaux pour dispenser les services ciblés. Aucun des gouvernements sondés n'opère, en propre, des programmes spécifiques pour les sans-abri.

## Initiatives fédérales

Le ministère fédéral maintenant appelé Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) a annoncé la mise en œuvre de son Initiative nationale pour les sans-abri (INSA), en 1999. Prévue au départ pour une durée de trois ans, cette initiative est destinée à favoriser l'accès par les collectivités aux programmes, services et mesures de soutien permettant de réduire l'itinérance.

L'INSA comprend six volets :

- Système d'information sur les personnes et les familles sans abri (SISA);
- Programme national de recherche (PNR);
- Fond régional d'aide aux sans-abri (FRASA);
- Initiative de partenariat en action communautaire (IPAC);
- Initiative visant à mettre des biens immobiliers excédentaires fédéraux à la disposition des sans-abri (IBIEF); et

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

- Autochtones sans abri en milieu urbain (ASAMU).

Les projets parrainés durant la phase initiale étaient axés sur les refuges d'urgence et l'amélioration des services, comme les banques alimentaires et d'ameublement.

Dans la phase actuelle, de 2003 à 2006, le financement est axé sur les services de soutien à plus long terme, comme le logement de transition et le logement avec services de soutien. À l'heure actuelle, plus de 1000 projets dans 61 collectivités canadiennes ont reçu du financement.

En 2001, on avait annoncé que 1,54 million de dollars seraient octroyés à des initiatives pour les sans-abri à Yellowknife. En août 2005, le Canada a annoncé la distribution d'une somme additionnelle de 1,2 million de dollars.

La plupart des fonds reçus de l'INSA proviennent de l'IPAC et de l'ASAMU. L'IPAC vise à favoriser l'accès aux services et aux installations disponibles pour les sans-abri. Les fonds de l'IPAC doivent être jumelés aux fonds des autres ressources locales. L'ASAMU est conçu pour répondre avec souplesse aux besoins des autochtones sans abri grâce à des services qui tiennent compte des différences culturelles. Le financement de l'ASAMU ne nécessite pas de jumelage avec des contributions de ressources locales.

## **Services existants aux TNO**

Les ministères responsables des programmes sociaux n'exécutent aucun programme exclusivement pour les sans-abri. Toutefois, ils dirigent des programmes pour une population élargie et les sans-abri y ont accès.

La présente section décrit les services de soutien aux sans-abri offerts par les ministères responsables des programmes sociaux, les ONG, les gouvernements municipaux et la GRC. Cette liste ne comprend que les programmes officiels des gouvernements et organismes établis, elle n'est donc pas exhaustive.

## ***Ministères responsables des programmes sociaux, GTNO***

### **Éducation, Culture et Formation (ÉCF)**

#### **Soutien du revenu**

L'ÉCF participe aux services de soutien aux sans-abri principalement par son programme de soutien du revenu. Des brochures sur les *Programmes de soutien du revenu aux TNO* pour les adultes, les aînés, les étudiants et les enfants, sont disponibles aux bureaux de l'ÉCF et en ligne à [www.ece.gov.nt.ca](http://www.ece.gov.nt.ca). Ces brochures d'information fournissent tous les détails pertinents des programmes.

Le programme Soutien du revenu est un dernier recours pour aider ceux qui éprouvent des difficultés financières. Grâce à ce programme, les personnes âgées de 19 ans et plus peuvent recevoir trois prestations : nourriture, logement et services d'utilité publique. D'autres prestations sont aussi disponibles.

Ces prestations sont accordées selon une évaluation des besoins. Des revenus personnels de 200 \$ et familiaux de 400 \$ sont exclus du calcul dans l'évaluation des besoins.

Les préposés de Soutien du revenu ne sont pas des travailleurs sociaux ni des conseillers. Leur rôle consiste à déterminer l'admissibilité de ceux qui veulent bénéficier du soutien.

Il y a quatre catégories de prestations pour la clientèle (transition, jeunes, adultes et intégration communautaire). Ces catégories sont présentées plus en détails ci-après.

### **Prestations de transition**

Les prestations de la catégorie Transition sont destinées à ceux qui ont besoin d'aide pour une période de temps limitée, par exemple, entre deux emplois. Les prestations aident à payer la nourriture, le logement et les services publics et sont accordées pour une période maximale de deux mois. Il n'est pas nécessaire que le bénéficiaire soit engagé dans un programme de choix productif, comme :

- Emploi;
- Éducation;
- Formation;
- Chasse, trappe et pêche;
- Bien-être;
- Travail communautaire; ou
- Formation au rôle de parent.

### **Prestations d'études pour les jeunes**

Les prestations d'études pour les jeunes sont disponibles pour les jeunes adultes de 19 à 24 ans qui sont inscrits dans des établissements éducatifs. Les prestations de base fournissent la nourriture, le logement et les services d'utilité publique. D'autres prestations peuvent aussi être accordées pour des dépenses comme les vêtements, les frais de scolarité et le dépôt de sécurité.

### **Prestations pour adultes**

Pour recevoir les prestations pour adultes, qui sont disponibles pour les personnes âgées de 25 à 59 ans, le bénéficiaire doit participer à un programme de choix productif, comme Emploi, Éducation ou Formation au rôle de parent. Un adulte seul peut être admissible à des prestations jusqu'à 750 \$/mois pour la location d'un logement et une famille peut recevoir des prestations jusqu'au montant total du loyer mensuel.

### **Prestations d'intégration communautaire**

Les prestations d'intégration communautaire sont disponibles aux personnes âgées de 60 ans et plus, et aux personnes atteintes d'invalidité de longue durée. Les prestations de base aident à payer la nourriture, le logement et les services d'utilité publique, tandis que d'autres prestations peuvent aussi être accordées pour des dépenses comme les vêtements, l'ameublement et le dépôt de sécurité.

### **Santé et Services sociaux (SSS)**

Huit Administrations des services de santé et des services sociaux (ASSS) planifient, gèrent et dispensent une gamme complète de services communautaires, dotés d'installations pour les soins de santé et les services sociaux. Chacune est gouvernée par un Conseil qui prend les décisions en fonction des besoins de la région.

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

Des représentants des Administrations des services de santé et des services sociaux de Yellowknife, de Hay River et d'Inuvik ont été interviewés et nous ont fourni des exemples des services qu'ils offrent aux sans-abri.

***New Horizons Centre***

Le CASSSY gère le *New Horizons Centre*, une halte-accueil pour adultes de 19 ans et plus qui présentent des problèmes de santé mentale. Le Centre est un endroit sécuritaire et confortable où ces adultes peuvent passer la journée. Il y a du café pour tous. En certaines circonstances spéciales, il est aussi possible d'utiliser les douches et la buanderie. Un programme de jour est offert, y compris des activités extérieures saisonnières, un téléphone et un télécopieur; du personnel est aussi disponible pour aider à trouver un emploi.

Le Centre a été inauguré en avril 2004 et dessert en moyenne 20 personnes par jour durant l'été et 35 en hiver. Bien que les clients ne soient pas tenus de fournir des renseignements personnels, il semble évident que la majorité d'entre eux sont des sans-abri, qui passent leurs nuits aux refuges d'urgence de l'Armée du Salut ou au *Centre for Northern Families*.

**Services en santé mentale et toxicomanie**

Les travailleurs en mieux-être communautaire et les conseillers en santé mentale/toxicomanie fournissent des services en santé mentale, toxicomanie et violence familiale dans les collectivités d'un bout à l'autre des TNO.

Les programmes de counselling communautaire offre des services d'évaluation et de référence, le cas échéant. Les programmes de counselling offrent aussi des initiatives de prévention et d'éducation reliées aux problèmes de santé mentale, toxicomanie et violence familiale dans les communautés des TNO.

Aux TNO, le centre de traitement en établissement de la toxicomanie est le *Nats' ejee K'eh Treatment Centre* situé sur la Réserve de Hay River. Le centre fournit des services de traitement aux adultes référés par le programme de counselling communautaire. Les jeunes qui ont besoin de services en toxicomanie sont traités dans les établissements du Sud.

**Unité psychiatrique**

L'Hôpital territorial Stanton dispose d'une unité de 10 lits pouvant accueillir des patients hospitalisés pour des problèmes de santé mentale et qui constituent un risque pour eux-mêmes ou les autres. Les patients peuvent habituellement être classés dans l'un des quatre groupes suivants : patients en psychogériatrie, enfants et adolescents, gens de passage/routards et toxicomanes. L'unité a opéré à 55 % de sa capacité en 2004.

La GRC conduit à l'unité d'urgence les sans-abri qui nécessitent des soins médicaux, et si l'on craint pour leur santé mentale, ils sont admis à l'unité psychiatrique pour une période d'évaluation de 72 heures. S'il est déterminé que la personne est capable de fonctionner et peut trouver un refuge d'urgence, elle reçoit ensuite son congé de l'unité. Si la personne n'a pas d'option d'hébergement connue et qu'elle semble incapable de fonctionner à l'extérieur de l'hôpital, elle peut être gardée pour une période plus longue. Peu de patients restent plus de 90 jours, puisqu'on leur trouve d'autres formes de soutien adéquat pendant cette période.

**Services de protection de l'enfance**

Les services de protection de l'enfance (SPA) des Administrations des services de santé et des Services sociaux (ASSSS) sont responsables de la prestation des services aux familles avec enfants.

Quand un SPA s'inquiète de la sécurité et du bien-être des enfants, les travailleurs sociaux ont l'autorité d'appréhender. L'itinérance est en lien avec le travail des SPA, car le SPA peut intervenir quand une famille est sans domicile et ne peut subvenir aux besoins de ses enfants. Dans les cas où ce qui empêche d'assurer un logement est un retard à payer le logement social ou l'incapacité de payer un dépôt en cas de dommages, le SPA peut effectuer le paiement requis.

### **Lits pour gens de passage/routards**

L'ASSSS de Hay River a agi en avril 2005 afin de soulager les ONG de la communauté d'une partie du fardeau de la population de routards. Quand une personne arrive à Hay River pour une courte période de temps et ne peut payer une chambre d'hôtel, l'ASSSS peut offrir un lit mais une seule et unique fois. Le lit, situé dans les locaux de l'hôpital, n'est disponible que s'il n'est pas requis autrement pour un patient. Les ONG de la communauté, y compris les églises locales, sont informées de ce service et encouragées à référer les routards aux bureaux de l'ASSSS de l'hôpital pour un hébergement d'urgence.

### **Justice**

Le ministère de la Justice, par la voie des services correctionnels, a affaire à beaucoup de sans-abri chroniques aux TNO, principalement des hommes seuls.

### **Établissements correctionnels**

Selon le personnel, les admissions au Centre correctionnel du Slave Nord de Yellowknife ont tendance à augmenter à l'automne. Certains travailleurs des services correctionnels et des représentants des ONG ont laissé entendre que les hommes seuls sans abri commettent de petites infractions criminelles dans l'intention d'être emprisonnés pendant le dur hiver du Nord. Le système correctionnel des TNO ne croit pas que son rôle inclut d'héberger les sans-abri, mais le personnel concède que le système peut être utilisé de cette manière par certains prisonniers qui n'ont que peu d'autres options.

### **Planification des libérations**

Les services correctionnels ont entrepris une planification des libérations de prisonniers. Un élément à considérer est si le prisonnier doit être libéré dans sa communauté d'origine ou dans la communauté où il est détenu. Le personnel des services correctionnels encourage les prisonniers à retourner dans leur communauté d'origine, mais ne peut pas les forcer à le faire. Le ministère de la Justice fournira le transport à un prisonnier qui décide d'être libéré dans sa communauté d'origine. Ceci est fait malgré que le ministère de la Justice ne soit plus responsable de cette personne une fois qu'elle est relâchée. Si, par exemple, un prisonnier choisit d'abord de rester à Yellowknife, puis change d'idée dans la semaine qui suit sa libération, le ministère de la Justice fournira probablement le tarif aller simple vers sa communauté d'origine.

### **Société d'habitation des TNO (SHTNO)**

La SHTNO gère un certain nombre de programmes destinés à encourager et faciliter l'accèsion à la propriété. Le programme le plus lié aux problèmes de l'itinérance est celui de la Société d'habitation.

La SHTNO a entamé le processus de transfert administratif et de contrôle financier de la subvention de la Société d'habitation à ÉCF. Toutefois, parce que le programme de la Société

## **Les sans-abri aux TNO : Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

d'habitation a été jusqu'à maintenant géré par la SHTNO, nous en parlerons comme d'un programme de la SHTNO.

### **Programme de logement social**

Le programme de logement social est destiné à fournir du logement social subventionné à des personnes, des familles ou des aînés dans le besoin. Le besoin est évalué en fonction de la situation financière de la personne ou de la famille. Ceux qui ne peuvent trouver un logement adéquat ou convenable pour moins de 30 % du revenu brut du ménage peuvent être admissibles à une unité de logement social.

Le logement social est en quantité limitée dans toutes les collectivités et, pour plusieurs, il y a une liste d'attente. La SHTNO tente de maximiser l'utilisation de son parc de logements, de sorte qu'une famille aura toujours priorité sur une personne seule pour recevoir une unité de deux ou trois chambres à coucher. En raison des changements démographiques, il y a actuellement un besoin d'unités à une chambre à coucher et de studios. La SHTNO tente d'obtenir plus de studios et de logements à une chambre à coucher en se départissant des grosses maisons unifamiliales isolées et en appliquant l'argent de la subvention à de plus petites unités.

Les taux de location pour les unités de logement social dépendent des revenus des clients et de la communauté où résident ces clients. Le loyer mensuel le plus bas est 32 \$, sauf pour les personnes âgées, dont le loyer est fixé à 0 \$.

Les programmes de location sont administrés par les 23 Organismes locaux de logement (OLH), qui sont responsables de fournir, entretenir et gérer les logements pour les résidents de leurs collectivités respectives.

### **Programme de logement autonome (PLA)**

Le programme de logement autonome (PLA) aide les personnes à faible revenu des collectivités admissibles à obtenir et/ou réparer une maison modeste. Dans les plus grandes collectivités comme Yellowknife, Inuvik, Hay River et Fort Smith, des limites sont imposées par rapport aux endroits et aux types d'unités d'habitation admissibles au programme. Bien que ce programme ne soit pas destiné à aider les sans-abri, il peut aider ceux qui sont à risque de le devenir, ou qui vivent dans des logements inadéquats.

### **Projet destiné aux aînés habitant une modeste maison dans la nature**

Ce projet fournit des services de réparation ou de remplacement des unités à des personnes qui vivent dans la nature et dans des logements insalubres. Le but est de rendre plus sécuritaires et plus saines les maisons des aînés, tout en leur permettant de conserver leur style de vie traditionnel. Ceux qui vivent dans des taudis ne sont pas considérés comme des sans-abri selon la définition utilisée dans le présent rapport, mais ils peuvent courir le risque de le devenir.

### **ONG, gouvernements municipaux et GRC**

Les organismes qui offrent de l'aide aux sans-abri (autres que les ministères du GTNO) sont brièvement décrits dans la section qui suit. Le Tableau 3 sur la page suivante est présenté pour référence rapide; il identifie la communauté où est situé l'organisme et le type de services qu'il offre.

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

**Tableau 3 : Fournisseurs de services de soutien aux sans-abri**

<b>Organismes</b>	<b>Lieu</b>	<b>Services de première ligne</b>
Centre for Northern Families	Yellowknife	Refuge d'urgence pour femmes seules Counselling
Églises	À travers les TNO	Défense des droits Refuge d'urgence en de rares circonstances
<i>Family Support Centre</i>	Hay River	Refuge d'urgence pour femmes et enfants
<i>Inuvik Interagency Committee</i>	Inuvik	Coordination d'initiatives communautaires
<i>La Maison de transition d'Inuvik</i>	Inuvik	Refuge d'urgence pour femmes et enfants
<i>John Howard Society</i>	NWT-wide	Défense des droits des délinquants
<i>Société d'habitation du Slave Nord</i>	Yellowknife Dettah N'dilo	Logement social pour Autochtones
<i>Conseil pour personnes handicapées des TNO</i>	À travers les TNO	Défense des droits et soutien aux personnes handicapées
Gouvernements municipaux	Hay River Inuvik Yellowknife	Facilitation entre le gouvernement des Territoires et les fournisseurs de services
GRC (détachement de Yellowknife)	Yellowknife Dettah N'dilo Gamèti, Behchokō Wekweèti Whati	Refuge d'urgence pour hommes et femmes seuls en état d'ébriété
Armée du Salut	Yellowknife	Refuge d'urgence pour hommes seuls Services aux toxicomanes Counselling
<i>Side Door Youth Centre</i>	Yellowknife	Défense des droits Refuge d'urgence pour les jeunes, pour une période d'essai de cinq semaines au début de 2005
<i>Tree of Peace Friendship Centre</i>	Yellowknife	Défense des droits Éducation et formation
<i>Turning Point</i>	Inuvik	Refuge d'urgence pour hommes et femmes seuls
<i>Coalition sur les sans-abri de Yellowknife</i>	Yellowknife	Coordination des initiatives communautaires
<i>Première nation des Dénés Yellowknives-Logement</i>	Dettah N'dilo	Logement social pour les Dénés
YWCA	Yellowknife	Refuge d'urgence pour femmes et enfants Logement de transition pour familles
Autres refuges pour les femmes aux TNO	Fort Smith Tuktoyaktuk	Refuge d'urgence pour femmes et enfants

### ***Centre for Northern Families/ Yellowknife Women's Society***

Le *Centre for Northern Families/Yellowknife Women's Society* a le mandat « d'aider les femmes à se prendre en mains et à se fixer des objectifs, atteindre un état de bien-être, bénéficier de l'égalité et être reconnues pour la contribution qu'elles apportent à la collectivité ». Le Centre dispense plusieurs services à sa clientèle de sans-abri. On peut trouver de l'information sur ces programmes sur le site Internet suivant : [www.theedge.ca/northernfamilies/](http://www.theedge.ca/northernfamilies/).

#### **Refuge d'urgence pour femmes**

Le *Centre for Northern Families* assure le fonctionnement d'un refuge pour femmes itinérantes non accompagnées d'enfants. Bien que les jeunes de moins de 19 ans ne puissent pas normalement être admises, dans de rares circonstances d'urgence elles peuvent être hébergées pour la nuit jusqu'au jour suivant alors que des arrangements plus appropriés seront accessibles.

Le refuge ne refuse pas d'accueillir les femmes en état d'ébriété quand elles se présentent. Toutefois, si une femme constitue une menace pour elle-même ou les autres, on lui demandera de partir immédiatement, et d'autres ressources comme l'hôpital ou la GRC seront contactées.

Les clientes ne sont pas obligées de payer pour être hébergées, mais on s'attend à ce qu'elles aident par du travail de bénévolat et qu'elles participent à des activités de guérison comme un programme de soutien aux toxicomanes, d'expérience de travail ou de counselling.

Le Centre précise que la majorité de ses clientes sont des toxicomanes. Plusieurs ont des enfants dont elles n'ont plus la charge.

#### **Clinique médicale**

Un jour par semaine, une clinique médicale offre ses services aux résidentes du refuge et aux patients ambulatoires.

#### **Politique d'aide de voyage**

Le Centre administre le financement du programme d'aide de voyage pour les sans-abri pour le compte de SSS. Les clients qui n'ont pas de toit à Yellowknife et qui désirent retourner dans leur communauté où ils ont un domicile peuvent recevoir un billet aller simple.

### **Églises**

Souvent, les sans-abri qui ne connaissent ou n'ont pas d'autre place vont chercher refuge dans les églises. Ceci est plus courant et peut-être plus perceptible dans les collectivités qui n'ont que peu d'autres organismes communautaires.

À Hay River, les églises sont devenues des refuges *ad hoc* particulièrement pour les sans-abri de passage, en route vers ou en provenance d'un emploi à Yellowknife. Bien que ces personnes ne restent habituellement pas longtemps (souvent, elles quittent la ville après une seule nuit), leur volume taxe les ressources des églises.

Le clergé a ouvert les sous-sols des églises et, dans certains cas, leur résidence personnelle et leur véhicule pour offrir aux sans-abri un endroit où rester.

En plus de fournir un refuge temporaire dans les situations d'urgence, les églises ont été utilisées pour l'achat de billets aller simple pour les sans-abri de passage.

### ***Family Support Centre (Hay River)***

Le *Family Support Centre* est le refuge d'urgence pour femmes de Hay River. Le refuge compte douze lits et a pour politique de ne jamais refuser d'accueillir une personne dans le besoin. Si le refuge est plein, il réfèrera une cliente à des résidents de confiance de la communauté dont on sait qu'ils ont une chambre disponible ou à un motel local dont on sait qu'il offrira chambre et pension aux personnes dans le besoin, en échange de travail.

La durée maximale de séjour au refuge est de six semaines, quoique qu'on ait déjà autorisé des séjours plus longs, à discrétion.

Le Centre gère une maison d'hébergement transitoire de trois chambres dans le cadre du programme « étape suivante » pour des familles qui font la transition vers une vie autonome. La maison est généralement réservée à une famille à la fois.

Le personnel estime que les trois-quarts de son travail consistent à défendre les droits des clientes et à fournir des références. Habituellement, le personnel du Centre aide les clientes à obtenir un emploi et un appartement adéquat.

En 2002-03, le refuge a enregistré 67 cas, ce chiffre est monté à 82 en 2003-04, et 114 en 2004-05. Un « cas » est une famille de plusieurs individus quand une femme se présente avec ses enfants.

Le Centre est le plus occupé durant les mois de septembre à décembre.

Le Centre reçoit un financement sous forme de montant forfaitaire aux six semaines pour aider celles qui quittent des situations de violence. Le Centre n'a pas le mandat d'agir à titre de refuge pour sans-abri, mais en pratique, les problèmes d'itinérance affectent plusieurs des personnes qui comptent sur ses services.

### ***Inuvik Interagency Committee***

En existence depuis 20 ans le *Inuvik Interagency Committee* offre un lieu de réunion aux organismes qui se rencontrent pour discuter de manques de services et de la meilleure manière d'y remédier. L'adhésion au comité est ouverte et environ 30 groupes y sont représentés à l'heure actuelle.

Le comité gère des initiatives comme le *Justice Committee*, un service d'écoute téléphonique pour prévenir le suicide, et la banque alimentaire locale. Le comité pour les sans-abri est un sous-comité. Le comité examine à l'heure actuelle des options pour un nouveau refuge pour les sans-abri, axé sur la prévention de la toxicomanie.

### ***La Maison de transition d'Inuvik***

La *Inuvik Transition House* est un refuge d'urgence pour les femmes et les enfants qui quittent une situation de violence. Les femmes peuvent rester au refuge pour une période maximale de six semaines, bien qu'en certaines circonstances on permette un prolongement du séjour.

Le refuge compte quatre chambres à coucher et peut accueillir 14 personnes. Au cours des cinq dernières années, le refuge a abrité en moyenne cinq femmes et huit enfants par mois. Environ 60 % des résidents sont d'Inuvik, les 40 % restant proviennent d'autres collectivités des TNO.

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

Comme les autres refuges pour femmes, la *Maison de transition* a pour politique de n'accepter les garçons que jusqu'à l'âge de 15 ans.

Le refuge fournit à ses clientes la nourriture et les autres nécessités de subsistance, comme les couches pour bébés. Si nécessaire, le refuge peut accorder à la femme une allocation pour menues dépenses si elle n'a pas d'autres sources de revenus et qu'elle a un besoin. Le refuge collecte des fonds pour ses dépenses additionnelles par le biais d'initiatives comme le bingo communautaire.

***John Howard Society***

La *John Howard Society* s'intéresse aux réponses efficaces, justes et humaines aux causes et conséquences de la criminalité. Bien que la Société ne gère pas de programme conçu spécialement pour les sans-abri, la population qu'elle dessert est souvent confrontée aux problèmes de l'itinérance.

La Société emploie une personne pour participer aux programmes *Fine Options*, *Service communautaire*, et *Community Justice Committee* du ministère de la Justice.

Grâce à cet employé et à de nombreux bénévoles, la *John Howard Society* défend les droits des délinquants et des personnes qui sortent de prison et sont souvent sans abri ou risquent de le devenir.

***Société d'habitation du Slave Nord (SHSN)***

La Société administre le Programme de logement des Autochtones en milieu urbain (programme du fédéral) et possède 75 unités à Yellowknife, qui sont louées à des Autochtones qui présentent un certain seuil de revenu.

La Société n'offre pas de logement social, mais des logements abordables pour favoriser l'accession à la propriété. Les clients sont encouragés à administrer leur budget judicieusement et la Société rapporte que beaucoup d'anciens clients sont maintenant propriétaires de leur propre maison.

Le taux de location de base pour une maison est de 500 \$/mois, et d'un peu moins pour un appartement. Le loyer de base est chargé aux clients sans emploi ou qui ne produisent pas de preuve de revenu. Pour ceux qui fournissent une preuve de revenu, le loyer est établi à 25 % de leur revenu brut jusqu'au maximum du taux de base. Les factures pour les services publics sont payables par le client, moins une subvention de 60 \$/ mois de la NSHC. La Société ne charge que 32 \$ pour le premier mois de loyer d'un nouveau locataire, dans un effort pour alléger le fardeau des frais du déménagement. Après, à moins qu'un client soit une personne handicapée, le loyer monte au taux fixé, le maximum étant de 500 \$.

Avant d'être admissibles à un logement, les clients doivent participer à un séminaire en soirée portant sur les attentes par rapport à la location. Pour être admissible, il faut avoir résidé à Yellowknife pendant six mois; cette règle est suspendue dans le cas des personnes handicapées.

Les clients qui reçoivent le soutien du revenu ont la permission de rester ou de s'inscrire sur la liste d'attente pour un logement de la SHSN, malgré le fait qu'en recevant un soutien du revenu ils sont nécessairement sur une liste d'attente de la Société d'habitation des TNO.

La SHSN examine des options pour vendre quelques-unes de ses maisons pour financer la construction d'unités pour des clients difficiles à loger.

### **Conseil pour personnes handicapées des TNO**

Le *Conseil pour personnes handicapées des TNO* défend les droits des personnes handicapées qui résident aux TNO. Le conseil rapporte que beaucoup de personnes handicapées sont à risque de devenir des sans-abri.

Si le conseil apprend qu'un client est en danger d'éviction, il tentera d'intervenir et de défendre les droits de cette personne à sa place.

### **Gouvernements municipaux**

Les gouvernements municipaux ont un large mandat législatif qui permet à chacun d'eux de déterminer l'étendue de son engagement dans les initiatives pour les sans-abri. Les gouvernements municipaux des plus grandes collectivités, comme Yellowknife, Inuvik et Hay River, agissent souvent comme des facilitateurs entre les associations communautaires et le gouvernement territorial.

La Ville de Yellowknife s'est engagée envers la *Coalition sur les sans-abri de Yellowknife*; le maire accompagné souvent d'un membre du personnel participe aux réunions, en plus d'administrer les fonds de la Coalition. La Ville de Yellowknife a aussi fourni le financement annuel de base du *Side Door Youth Centre* pour appuyer les programmes pour jeunes sans-abri de la ville.

### **GRC (Détachement de Yellowknife)**

Le détachement de la GRC à Yellowknife réserve plusieurs cellules de détention pour les personnes en état d'ébriété. La cellule de dégrisement, comme on l'appelle, sert souvent de refuge pour ceux qui ne peuvent avoir accès aux services des autres organismes. La GRC a indiqué que les cellules sont utilisées presque à pleine capacité.

Selon la GRC, les crimes atteignent un sommet durant les mois d'hiver à Yellowknife et dans les environs, et plusieurs de ces crimes s'avèrent des tentatives de s'assurer un refuge aux centres correctionnels. Il y a eu des cas où des personnes ont demandé qu'on les laisse dans les cellules de dégrisement pendant les périodes de froid extrême.

La GRC de Yellowknife a affaire avec les sans-abri quand son personnel doit accompagner des personnes sans domicile fixe et souffrant de graves problèmes de santé mentale constituant un risque pour elles-mêmes, pour être admises au service des urgences et à l'unité psychiatrique de l'hôpital Stanton.

### **Armée du salut**

L'Armée du Salut est propriétaire d'un établissement de trois étages au centre-ville de Yellowknife. On y trouve un refuge d'urgence pour hommes, un programme de désintoxication et le Centre de ressources aux TNO de l'Armée du Salut. Ces programmes et services sont décrits ci-après.

### **Refuge d'urgence pour hommes**

L'Armée du Salut exploite un refuge de 44 lits à Yellowknife pour les hommes seuls de plus de 18 ans. De 1999 à 2005, la moyenne des clients sans abri qui ont résidé au refuge a triplé jusqu'à 45 par jour.

L'hébergement disponible pour les sans-abri consiste en deux chambrées avec couchettes réservées à ceux qui font un choix productif, une pièce pour ceux qui ne sont pas en état d'ébriété mais qui ne font pas de choix productif, et une pièce avec 12 paillasons pour ceux qui sont en état d'ébriété mais qui ne constituent pas une menace pour leur propre sécurité ou celle des autres. Les jeunes hommes âgés de 18 ans sont isolés des clients plus vieux.

L'Armée du Salut fournit deux repas à ses clients et des installations sanitaires : salle de toilettes, douches et lavage.

### **Services d'encadrement de sevrage**

L'Armée du Salut offre un programme d'encadrement de sevrage d'une capacité de six personnes pour hommes de plus de 19 ans qui sont référés par un organisme reconnu. Les clients en sevrage d'une substance engendrant une dépendance peuvent rester sur place 24 heures par jour pour une période pouvant aller jusqu'à deux semaines. La durée moyenne du séjour est de 5 à 10 jours. Le programme n'est pas destiné à servir de soutien à long terme à la réadaptation.

### **Centre de ressources aux TNO**

Le Centre de ressources aux TNO de l'Armée du Salut offre un certain nombre de soutiens pour aider les sans-abri. Le *Working Family Housing Assistance Fund* peut fournir de l'aide aux familles dont au moins un parent exerce un emploi lucratif, pour des dépenses comme les dépôts de garantie, les branchements aux services d'utilité publique et les comptes en souffrance.

Les agents chargés des cas au Centre de ressources travaillent avec les clients sans abri à identifier ce qui les empêche d'avoir accès au logement de transition et les aider à trouver des solutions.

### **Politique d'aide de voyage pour les sans-abri**

En décembre 2004, SSS a présenté la Politique d'aide de voyage pour les sans-abri. L'Armée du Salut est un des organismes qui gèrent le financement à Yellowknife. L'itinérance peut résulter d'une situation où une personne est en détresse dans une collectivité parce qu'elle ne peut pas payer le voyage de retour vers sa communauté d'origine. L'Armée du Salut peut donner un billet aller à une personne sans abri qui désire retourner à sa communauté d'origine où elle a un domicile. Une personne ne peut bénéficier de ce programme qu'une seule fois.

### **Side Door Youth Centre**

Les installations du *Side Door Youth Centre* ont été construites en partie grâce au financement fédéral de l'INSA, sur le modèle d'installations qui fonctionnent très bien à Winnipeg. Le Centre reçoit un financement de base annuel de la Ville de Yellowknife et compte sur l'appui additionnel des églises et des particuliers.

### **Programme de refuge de nuit**

En février 2005, *Side Door* était financé par l'ASSSSY pour mener à bien un programme de refuge de nuit d'une durée de cinq semaines pour les jeunes de 16 à 19 ans. Plus d'une douzaine de jeunes ont eu accès au soutien de nuit pendant la durée du programme.

Deux membres du personnel étaient sur place la nuit et des conseillers étaient disponibles le matin pour parler de n'importe quel problème avec les clients et leur fournir des renseignements sur les autres services disponibles pour la jeunesse.

### **Aide journalière**

Le *Side Door Youth Centre* offre un endroit sécuritaire où les jeunes peuvent aller le jour, où ils peuvent être identifiés, de même que leurs problèmes, et où ils peuvent trouver de l'aide. Parce que le *Side Door* loue une partie de ses installations à d'autres groupes communautaires dans un effort pour diviser ses coûts d'exploitation, il ne peut pas être ouvert en tout temps. Chaque fois que ses portes s'ouvrent aux jeunes, il y a du personnel sur place pour offrir du counselling aux jeunes qui en veulent. Les jeunes ont accès aux douches et autres installations sanitaires à l'intérieur du bâtiment, à des divans et des jeux récréatifs.

### **Tree of Peace Friendship Centre**

Le *Tree of Peace Friendship Centre* de Yellowknife dispense une variété de programmes destinés à aider les personnes à devenir employables. Le personnel du Centre rapporte que les sans-abri ont accès à leurs nombreux programmes, dont :

- Éducation des adultes;
- Drogues et alcool;
- Culture et formation;
- Camp d'été; et
- Activités pour les aînés.

L'inscription au programme d'éducation des adultes du *Tree of Peace* est considérée comme un choix productif donnant accès aux prestations du soutien du revenu pour adultes. Opérant dans des locaux différents au centre-ville de Yellowknife, on y enseigne le programme d'études jusqu'en 12<sup>e</sup> année. Les inscriptions sont limitées à 16 étudiants, et en tout temps il y a une liste d'attente de 6 à 20 personnes. Les étudiants sont habituellement âgés entre 30 et 60 ans et peuvent vivre une gamme de situations, y compris les refuges d'urgence et les logements de transition. Les étudiants peuvent aussi prendre des cours de conduite pour obtenir un permis de conduire. Le programme reçoit des fonds d'ÉCF.

Le ministère de la SSS défraie les salaires des travailleurs en toxicomanie du *Tree of Peace*. Le centre *Tree of Peace* administre le programme pour toxicomanes et encourage la participation des familles. Le programme en quatre étapes comprend des références aux autres services, de la formation sur les effets de la toxicomanie, du counselling sur le cycle de la toxicomanie et donne des outils pour affronter les difficultés de la réadaptation et prévenir les rechutes.

Les programmes sont ouverts à tous : Autochtones des Premières nations, Inuit, Métis et non-autochtones.

En juin 2005, il y avait six travailleurs en toxicomanie au centre *Tree of Peace*. Durant le mois d'avril 2005, les travailleurs en toxicomanie ont animé 183 réunions avec des personnes qui avaient requis leurs services.

### **Turning Point**

Le Conseil de bande des Gwich'in a récemment pris les commandes du refuge pour sans-abri *Turning Point* à Inuvik. Le refuge est destiné aux hommes et aux femmes sobres de 19 ans et plus. Ceux qui sont en état d'ébriété ou drogués ne sont pas admis sur les lieux. Le refuge est

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

meublé avec des lits et peut héberger un maximum de onze personnes. Les hommes et les femmes dorment dans des quartiers séparés.

Les résidents ont accès à des services sanitaires complets (toilettes et douches) et reçoivent un petit déjeuner et un dîner.

Le refuge est une ressource d'urgence pour les sans-abri, toutefois on n'a pas fixé de durée maximale de séjour. Certains clients sont restés au refuge plus d'un an. Ceux qui ont des revenus d'emploi doivent payer des frais minimes pour chambre et pension, mais la collection reste *ad hoc*.

La Bande rapporte que cinq personnes dépendent de *Turning Point* pour l'hébergement, tandis que plusieurs autres utilisent le centre de temps à autre.

***Coalition sur les sans-abri de Yellowknife***

La *Coalition sur les sans-abri de Yellowknife* a été formée en janvier 2000 à la suite de l'annonce par le gouvernement fédéral d'un fonds désigné pour les sans-abri. Les membres de la Coalition comprennent des représentants des gouvernements fédéral, territorial et municipaux, ainsi que des fournisseurs de services des ONG de Yellowknife.

La vision de la Coalition est de fournir un continuum sans interruption d'hébergement et de services de soutien aux personnes et aux familles marginalisées qui se déplacent vers la ville de Yellowknife ou y vivent.

La Coalition y est pour beaucoup dans le financement fédéral qui a contribué à la construction des installations du *Side Door Youth Centre*, et qui servira aussi pour la construction d'installations à usages mixtes pour hommes seuls. Le financement de la Coalition vient dans une grande mesure de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) par le biais du programme Autochtones sans abri en milieu urbain (ASAMU) de l'Initiative nationale pour les sans-abri (INSA).

***Première nation des Dénés Yellowknives (PNDY) - Logement***

La division du logement pour la Première nation des Dénés Yellowknives est l'agent légal de la SHTNO, financée par le GTNO pour fournir du logement abordable à tous les résidents de Dettah et de N'dilo.

La PNDY est propriétaire de 73 unités à Dettah et N'dilo. Le loyer est déterminé de la même manière que pour les clients de la SHTNO. Le taux mensuel le plus bas (32 \$) est chargé à ceux qui reçoivent le soutien du revenu. Les unités sont en grande demande et il y a presque toujours une liste d'attente.

***Young Women's Christian Association (YWCA)***

Au Canada, le YWCA est le plus important pourvoyeur de refuges et de logements de transition pour les femmes et leurs enfants. Fournir aux femmes et à leurs familles des logements de qualité et des services de soutien est la priorité du YWCA.

***Alison McAteer***

Le YWCA exploite la *Alison McAteer House* à Yellowknife, un refuge d'urgence d'une capacité de 12 lits pour les femmes et leurs enfants qui fuient les mauvais traitements. En 2004, 106 femmes accompagnées de 116 enfants ont été hébergées dans ses installations.

Le refuge est financé exclusivement pour offrir des services aux personnes qui fuient la violence, ce qui ne couvre pas tous les cas d'itinérance. Le refuge dessert des femmes de plus de 18 ans et leurs enfants qui les accompagnent. Les garçons peuvent être admis seulement jusqu'à l'âge de 15 ans.

Certaines personnes qui viennent au refuge peuvent n'avoir besoin d'y rester qu'une seule nuit, tandis que d'autres peuvent y rester jusqu'à six semaines. Ce n'est que dans les cas où il n'y a pas d'autre option que le refuge consentira à prolonger le séjour au-delà de six semaines.

### **Rockhill**

Les appartements Rockhill sont un complexe de 39 unités situé à Yellowknife, propriété du GTNO, mais loué et géré par le YWCA. Cinq unités sont réservées aux familles qui ont besoin d'un refuge d'urgence. Les familles peuvent rester jusqu'à trois mois dans les unités d'urgence. Aucun loyer n'est chargé aux occupants des unités d'urgence puisque la SHTNO et ÉCF octroient au YWCA un financement spécifique pour ces unités. En mai 2005, la liste d'attente pour ces unités était de 60 familles. Les 34 autres unités du Rockhill servent de logements de transition. Les familles (le plus souvent des femmes avec leurs enfants) sont autorisées à rester jusqu'à un an; toutefois le YWCA peut, à sa discrétion, permettre à certaines de rester plus longtemps. Les personnes qui utilisent les logements de transition doivent payer un loyer. Des appartements d'une pièce sont loués 1 000\$/mois tandis que les unités à deux chambres sont louées 1 200\$/mois. Toutes les pièces sont entièrement meublées et les services d'utilité publique sont inclus dans le loyer mensuel. Le Rockhill est doté de personnel du YWCA sur place pour offrir du counselling et du soutien. Des agents de sécurité sont toujours en devoir entre 20 h et 4 h.

### **Aide à la vie autonome**

En février 2005, le YWCA a inauguré un foyer de groupe de psychiatrie pour les personnes ayant des troubles mentaux et qui n'ont pas d'autre endroit où aller. Le foyer peut héberger cinq clients desservis par du personnel qualifié sur place, 24 heures par jour. À l'heure actuelle, il n'y a pas de durée maximale fixée pour le séjour. Le foyer est financé par l'ASSSSY, et les résidents doivent être évalués et référés au foyer par le personnel de l'ASSSSY. Les résidents sont libres d'aller et venir comme ils veulent.

Le YWCA est propriétaire et administre deux maisons où résident huit clients. Ces clients ont des troubles mentaux qui nécessitent des arrangements spéciaux. Le loyer de ces unités est de 750 \$/mois pour une pièce, ce qui est la limite de l'allocation de soutien du revenu pour du logement. S'ils n'étaient pas pris en charge par ce service, les clients seraient à risque de devenir des sans-abri.

Le YWCA s'est fixé l'objectif d'acheter une maison par année pour le programme d'aide à la vie autonome.

En plus des foyers gérés par le YWCA, il y a 27 personnes vivant dans des résidences privées à Yellowknife qui reçoivent un soutien occasionnel du YWCA. Grâce à l'aide du YWCA, ces personnes sont capables de conserver leur logement autonome.

### ***Women's Healing and Recovery Program***

Le YWCA de Yellowknife reçoit du financement de l'ASSSSY pour dispenser un programme de guérison et de rétablissement destiné aux femmes qui doivent combattre un traumatisme (y

**Les sans-abri aux TNO :**  
**Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

compris les abus sexuels et la violence familiale) et la toxicomanie. Le programme inclut des programmes éducatifs sur les dynamiques de la vie et les compétences parentales.

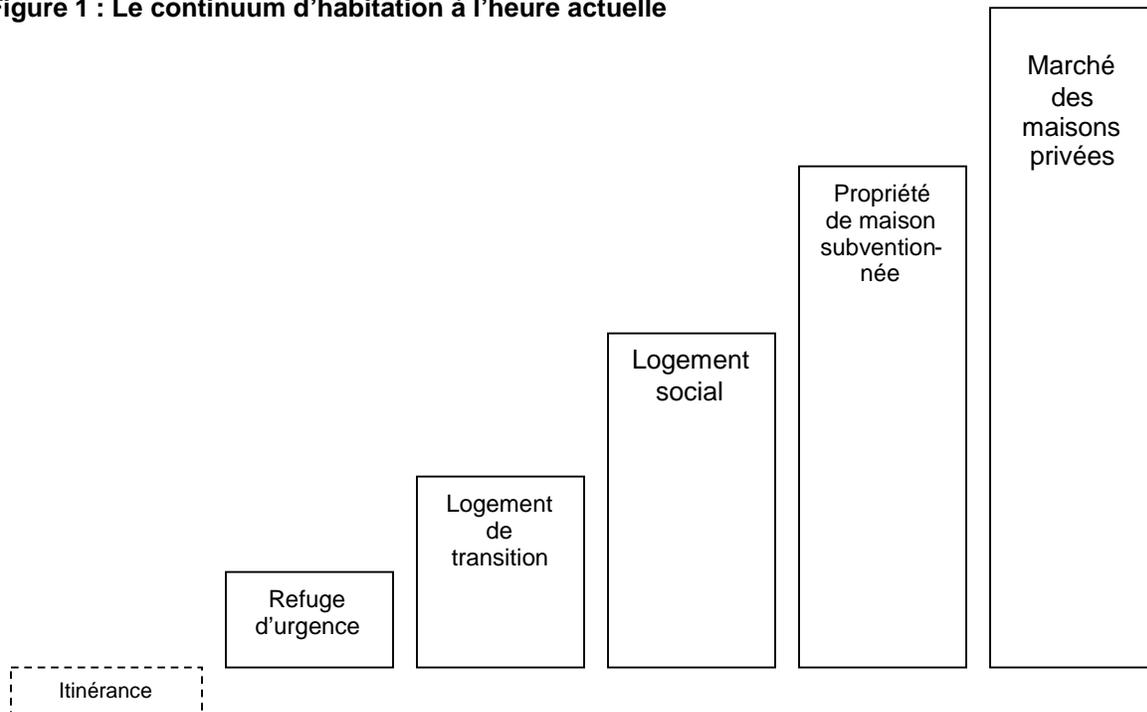
**Autres refuges pour femmes aux TNO**

En plus des refuges situés à Yellowknife, Hay River et Inuvik, on compte d'autres refuges à Tuktoyaktuk et à Fort Smith. Le *Tuk Women's and Children's Centre* et la *Fort Smith's Sutherland House* sont des installations qui offrent un refuge d'urgence aux femmes et enfants qui fuient des situations de violence.

## Services aux sans-abri – Problèmes rencontrés et solutions proposées

La figure suivante illustre l'état actuel du continuum d'habitation aux TNO. À partir de l'état d'itinérance, il n'y a que deux étapes de soutien sur la voie vers le logement social, une autre étape pour atteindre les programmes d'accession à la propriété subventionnée, et une dernière étape pour l'accession au marché des maisons privées. Dans les faits, le continuum n'est pas continu, car il y a des lacunes entre les étapes qui peuvent amener une personne à retomber dans l'état d'itinérance.

Figure 1 : Le continuum d'habitation à l'heure actuelle



Au cours des rencontres et des ateliers menés avec les représentants des gouvernements territorial et municipaux, ainsi que des organismes communautaires, plusieurs lacunes et défis ainsi que quelques chevauchements des mécanismes d'intervention des ministères responsables des services sociaux ont été identifiés. Dans la plupart des cas, les parties qui ont identifié un problème ont aussi proposé des solutions potentielles.

Les problèmes discutés tout au long des entrevues et des ateliers seront décrits dans cette section. À la suite de chaque problème, vous pourrez lire un sommaire des solutions proposées par ceux qui l'ont soulevé. Les problèmes sont présentés par groupes de sans-abri touchés, à commencer par les problèmes qui affectent tous les groupes, sous le titre « général ».

## **Général**

<b>Continuum du logement</b>	
<b>Problèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les logements de transition, comme ceux du YWCA, sont réservés aux familles. Les hommes et les femmes seuls sans personne à charge n'ont pas d'option de logement disponible entre le refuge d'urgence et le logement social, qu'ils ne peuvent d'ailleurs pas obtenir facilement étant donné la faible priorité que leur accorde le système.</li> <li>• Les personnes et les familles à faible revenu qui vivent dans des logements de transition ne sont vraisemblablement pas capables d'obtenir ou de payer une maison privée.</li> <li>• Les personnes qui ont des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie font généralement face à des difficultés qui les empêchent d'avoir accès aux programmes existants ou de les réussir.</li> <li>• Peu de personnes ont réussi à effectuer une transition de l'étape de l'itinérance à celle d'assurer un logement adéquat.</li> </ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les représentants du GTNO et des ONG ont fait valoir qu'il est nécessaire d'avoir un continuum d'habitation dans lequel les maisons de transition occupent un rôle important.</li> <li>• La <i>Coalition sur les sans-abri de Yellowknife</i> prévoit construire des installations mixtes, comprenant des logements de transition pour les hommes seuls; l'aide du GTNO est préconisée.</li> <li>• Les ONG sont unanimes pour dire qu'il n'est pas nécessaire de créer plus de places en refuge d'urgence à Yellowknife. À la place, ils suggèrent plus d'options de logement de transition sur l'ensemble du territoire.</li> <li>• Selon les ONG, certaines personnes toxicomanes ou présentant des handicaps physiques ou des troubles mentaux nécessitent des logements subventionnés à long terme.</li> <li>• Certains ONG ont suggéré que des options de logement « assez semblables au marché » sont requises pour combler les lacunes entre le logement de transition et les maisons du marché privé.</li> <li>• Plusieurs ONG ont suggéré qu'il faudrait introduire graduellement les dépenses comme les services publics, la garde d'enfant et les hausses de loyer pour les personnes en logement de transition.</li> <li>• Un ONG a proposé la création d'une banque de loyer qui permettrait aux locataires d'emprunter jusqu'à deux mois de loyer, comme cela se fait dans certaines collectivités du Sud.</li> <li>• Plusieurs répondants ont proposé que les programmes de jour soient obligatoires pour les sans-abri, particulièrement pendant les heures au cours desquelles les refuges d'urgence sont fermés.</li> <li>• Plusieurs ONG ont suggéré que des logements supervisés seraient très utiles dans le cas des femmes avec enfants qui quittent les refuges d'urgence. Pour répondre au besoin spécifique mentionné, on proposait d'offrir moins de solutions de vie en commun, pour que les femmes acquièrent plus d'indépendance.</li> </ul>

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

<b>Traitement de la toxicomanie</b>	
<b>Problèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il n'y a qu'un seul centre de traitement à demeure aux TNO, situé sur la Réserve de Hay River. Les personnes des autres collectivités doivent se rendre soit à Hay River ou à Yellowknife pour bénéficier de traitements.</li> <li>• Les programmes de désintoxication, comme le programme <i>Withdrawal Management</i> à Yellowknife, sont axés seulement sur le traitement à court terme, et il y a peu de traitements de suivi pour s'assurer que la dépendance est vaincue.</li> <li>• Aux TNO, il n'y a pas de programme de traitement à demeure pour les enfants ou les jeunes du territoire.</li> </ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des représentants des ONG et du GTNO pensent que les services de désintoxication ne sont pas suffisants, puisqu'un alcoolique chronique ne peut pas être sevré en seulement 48 heures. Les TNO ont besoin de plus d'installations de traitement à demeure.</li> <li>• Plusieurs ONG ont suggéré que des logements supervisés sont nécessaires pour les personnes qui sortent des installations de traitement de la toxicomanie. Ces personnes ont besoin d'un endroit sécuritaire et supervisé où aller pendant qu'elles apprennent à s'en sortir sans utiliser de drogues.</li> <li>• Un ONG a proposé que l'ancienne école de guérison à demeure située sur la route vers Dettah pourrait servir de foyer de transition pour ceux qui reviennent d'un traitement de la toxicomanie.</li> <li>• Des représentants des ONG et du GTNO pensent que des maisons de transition et des logements supervisés sont nécessaires pour les anciens toxicomanes.</li> <li>• Selon certains ONG, les programmes traditionnels pourraient aider ceux qui sont en période de guérison à développer une fierté d'eux-mêmes et de leur culture.</li> <li>• Des représentants d'une ONG et d'un ministère du GTNO pensent qu'un programme offert à Gallup, au Nouveau-Mexique, est prometteur pour aider les toxicomanes. En gros, une personne arrêtée pour ivresse peut être détenue pendant 72 heures au cours desquelles elle sera inscrite à un programme de désintoxication géré par la bande locale.</li> </ul>

<b>Admissibilité au logement social</b>	
<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les personnes qui vivent dans des refuges d'urgence ou des logements de transition sont admissibles à un logement social. Toutefois, ces unités sont allouées selon les besoins. Les personnes/familles qui vivent dans les logements de transition peuvent rester sur une liste d'attente plus longtemps que celles qui sont sans abri et ne peuvent accéder à des unités de transition.</li> </ul>
<b>Solutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Certains ONG ont suggéré que la SHTNO révise ses politiques concernant l'admissibilité.</li> <li>• Puisque certains ONG ont l'impression que ceux qui sont dans des refuges ou des unités de transition ne sont pas admissibles à du logement social, il est important que la SHTNO et les organismes locaux de logement s'assurent que leurs critères d'admission sont clairement communiqués aux ONG qui dispensent des services aux sans-abri.</li> </ul>

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

--	--

<b>Admissibilité au soutien du revenu</b>	
<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour être admissible à la totalité de la prestation de logement en vertu du programme de soutien du revenu, une personne doit habiter un logement social ou être sur une liste d'attente. Une personne évincée d'un logement social, dont les paiements à la SHTNO sont en retard ou qui réside dans un refuge d'urgence ne peut recevoir la totalité de la prestation de logement en vertu du programme de soutien du revenu.</li> </ul>
<b>Solution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Les ONG ont suggéré que ceux qui vivent dans des logements de transition devraient être admissibles à la prestation de logement complète en vertu du programme de soutien du revenu</li> </ul>

<b>Disposition de récupération du soutien du revenu</b>	
<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand une personne reçoit du soutien du revenu, elle peut gagner 200 \$, et une famille 400 \$, avant que le paiement de soutien du revenu ne soit diminué. Tous les gains au-dessus du montant allouable réduisent le paiement de soutien du revenu de 1:1, ce qui peut décourager les bénéficiaires de chercher un emploi. Cette question mérite un examen et une analyse plus approfondis.</li> </ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ONG ont proposé plusieurs changements à la politique régissant les revenus gagnés dans le cas des prestations pour adultes :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le représentant d'un ONG a suggéré une période de grâce de six mois, durant laquelle le revenu gagné ne réduira pas le paiement de soutien du revenu.</li> <li>○ Au cours d'un atelier, plusieurs ONG ont convenu qu'une récupération graduelle du revenu gagné serait une amélioration. Elles ont proposé un barème possible où un revenu entre 400 \$ et 1 000 \$ pour une famille pourrait réduire le soutien de 25 %, et un revenu entre 1 000 \$ et 1 500 \$ le réduirait de 50 %, etc.</li> </ul> </li> </ul>

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

<b>Baux de trois mois</b>	
<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs ONG ont suggéré que les baux à terme fixe sont parfois utilisés par les organismes locaux de logement comme un moyen d'éviter l'intervention du Bureau de location au cas où l'OLH devrait procéder à une éviction.<sup>1</sup></li> </ul>
<b>Solutions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Plusieurs ONG sont fortement d'avis que la pratique d'émettre des baux de trois mois devrait cesser.</li> <li>Les représentants du GTNO ont suggéré de clarifier la raison d'être des baux à terme fixe.</li> </ul>

<b>Soutiens aux personnes handicapées</b>	
<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>La majorité des collectivités des TNO n'ont pas grand chose en termes de soutien et de logement abordable pour les personnes handicapées. Souvent, les personnes handicapées doivent aller à Yellowknife, où elles seront placées sur une liste d'attente de logement social. Elles ont peut-être un foyer dans leur communauté, mais celui-ci ne convient pas à leurs besoins.</li> </ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les ONG ont suggéré qu'augmenter les options de logements supervisés aiderait beaucoup de personnes handicapées qui ont de la difficulté à entretenir un logement toutes seules.</li> <li>Un ONG a mentionné que la récupération du revenu gagné des personnes qui reçoivent les prestations d'intégration communautaire devrait être réexaminée, car beaucoup de personnes handicapées aimeraient travailler, mais ne voient pas d'avantage à le faire si cela réduit leurs prestations de soutien du revenu 1:1.</li> <li>Un ONG a suggéré que les personnes handicapées devraient avoir accès à du logement social sans être bénéficiaire du soutien du revenu.<sup>2</sup></li> <li>Un ONG a suggéré que le gouvernement devrait encourager les entrepreneurs privés à construire des maisons avec des entrées au niveau du sol.</li> </ul>

<sup>1</sup> Tous les OLH utilisent à l'occasion les baux à terme fixe pour un période probatoire d'hébergement ou comme mesure provisoire d'allocation d'hébergement d'urgence. La durée d'un bail à terme fixe est à la discrétion de l'OLH. Un avis de 30 jours informe les locataires du non-renouvellement de leur bail et du motif de la décision.

Les baux sont toujours renouvelés à moins qu'il y ait des problèmes de loyer arriéré, dommages ou perturbation. Les locataires peuvent en appeler de l'éviction au Conseil des OLH.

Après un bail à terme fixe, ou une période probatoire, la plupart des locataires obtiennent des baux à plus long terme.

<sup>2</sup> Les personnes handicapées n'ont pas besoin d'être bénéficiaires du soutien du revenu pour louer un logement social. Selon le handicap et en raison du nombre limité d'unités adéquates sans obstacle, les personnes handicapées peuvent occuper une unité ordinaire, jusqu'à ce qu'une unité appropriée devienne disponible.

<b>Pénurie de logements abordables</b>	
<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il y a une pénurie de logements abordables aux TNO. Le marché privé est incapable de répondre à la demande de logements, ce qui provoque une inflation des taux de location du marché privé et du prix des maisons. La SHTNO, conjointement avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), a offert de faire des contributions à des projets privés de développement en échange de dix ans de taux de loyers plus bas; toutefois, aucun entrepreneur n'a accepté l'offre, parce que le marché privé est plus lucratif.</li></ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plusieurs représentants d'ONG ont proposé que le gouvernement explore d'autres mesures incitatives pour augmenter les projets de logements abordables.</li><li>• Quelques ONG ont suggéré que le gouvernement devrait financer des auberges dans les grands centres qui voient beaucoup de routards et de travailleurs saisonniers ou à court terme.</li><li>• Un ONG a fait remarquer que les parcs de logements réservés aux enseignants et aux infirmières des petites collectivités devraient être utilisés au maximum. Quand elles sont vacantes, ces unités devraient être données aux personnes sur les listes d'attente de logement social.<sup>3</sup></li><li>• Des représentants des ONG et du GTNO ont plaidé en faveur de solutions créatives pour résoudre la pénurie de logements, comme l'utilisation d'une barge à vendre à Yellowknife ou l'achat de modules de camps capables de loger 10 personnes seules ou plus.</li></ul>

---

<sup>3</sup> La SHTNO précise que les unités de logement social sont réservées aux personnes et aux familles à faible revenu qui sont dans le besoin. Les coûts d'entretien de ces unités sont partagés avec la SCHL et le loyer est largement subventionné. Les unités d'habitation du marché sont mises en réserve pour les enseignants et les infirmières des petites collectivités. Il n'y a pas de subvention rattachée à ces unités. Leur loyer est basé sur un système de récupération entière des coûts. Les unités d'habitation inoccupées pourraient être utilisées pour du logement social, mais seulement si un autre ministère était disposé à payer le coût total de récupération du loyer.

<b>Préparation à la vie quotidienne</b>	
<b>Problèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Beaucoup de sans-abri, y compris ceux qui vivent dans des refuges et des logements de transition, n'ont pas les aptitudes nécessaires pour être de bons locataires. Être un bon locataire demande de respecter le droit des voisins à un environnement paisible, et d'être responsable des actions de ses invités.</li> <li>• Beaucoup de sans-abri ne savent pas comment gérer un budget. Ils rencontrent de gros obstacles qui les empêchent d'accumuler les fonds nécessaires pour couvrir le loyer, et souvent ceux qui ont des maisons ont leurs propres difficultés pour payer en temps les services publics et le loyer.</li> <li>• En termes d'employabilité, beaucoup de sans-abri chroniques ont l'impression qu'ils sont incapables d'obtenir un emploi parce qu'ils ont illetrés, sans scolarité ou sans permis de conduire.</li> </ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ONG ont suggéré qu'avant de signer un bail de logement social, les locataires devraient être obligés de participer à un bref séminaire sur les bonnes pratiques de location, telles que requises par la <i>North Slave Housing Corporation</i>.<sup>4</sup></li> <li>• Des représentants des ONG ont suggéré la création d'un poste de Relations avec les locataires, dont le mandat serait de sensibiliser les locataires des logements sociaux aux conséquences de leurs actions avant d'en arriver à l'éviction, et de conseiller ou aider autrement les locataires.<sup>5</sup></li> <li>• Quelques représentants d'ONG ont proposé que le taux de base du logement social actuellement fixé à 32 \$/mois soit augmenté graduellement au fur et à mesure que les locataires apprennent à gérer un budget.</li> <li>• Des ONG ont proposé que des cours de gestion financière soient inclus dans le programme scolaire.</li> <li>• Un ONG a suggéré que toutes les écoles des TNO offrent un programme entièrement en langue autochtone.</li> </ul>

<sup>4</sup> Tous les OLH offrent du counselling individuel aux locataires potentiels. De plus, beaucoup d'OLL ont des ressources documentaires écrites pour les locataires. Par exemple, *l'Office d'habitation de Yellowknife* donne une brochure à tous les demandeurs pour leur expliquer leurs obligations. Le Bureau de relations avec les locataires explique l'entente de location résidentielle à tous les locataires, clause par clause. Le bail décrit en détail les obligations du locataire. L'agent de programme décrit ensuite les obligations financières liées à une location et les conséquences des manquements à ces obligations. L'agent de programme établit ensuite la date d'une visite domiciliaire/inspection environ deux mois après le début du bail.

<sup>5</sup> Chaque OLH a un poste d'agent de relations avec les locataires ou l'équivalent. Le but de ce poste est de s'assurer que les locataires sont conscients de leurs obligations et les comprennent. De plus, l'agent de location fournit un encadrement et des conseils sur demande.

<b>Cohérence et collaboration</b>	
<b>Problèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le service qu'une personne reçoit quand elle visite un travailleur de soutien gouvernemental n'est pas toujours cohérent. Les employés du gouvernement ont des niveaux variés de connaissance des programmes et des services disponibles, de sorte que le niveau de service reçu dépend de la personne rencontrée. Il en résulte que ceux qui ont besoin de services peuvent se décourager lorsqu'ils demandent l'aide du gouvernement territorial.</li> <li>• Il existe un manque de cohérence entre les Services de protection de la jeunesse de SSS et le Programme de soutien du revenu à propos des dépôts en cas de dommages et le paiement des arriérés et du loyer. La politique d'ÉCF est de ne fournir l'argent pour un dépôt en cas de dommages qu'une seule fois à un client. ÉCF ne paiera pas les arriérés ou le loyer si un client est expulsé d'un logement social. Toutefois, les ASSSS peuvent rembourser des dommages évalués ou fournir l'argent du dépôt en cas de dommages, ou encore payer les arriérés ou le loyer si ces obstacles empêchent une famille avec enfants d'obtenir un logement.</li> </ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des représentants des ONG et du GTNO ont suggéré que les ministères revoient les buts de leurs diverses politiques et réexaminent ce qui fonctionne à contre courant des autres ministères.</li> <li>• Des représentants des ONG ont plaidé pour une politique commune des ministères et organismes du GTNO pour favoriser la progression des sans-abri dans le continuum d'habitation.</li> <li>• Un ONG a suggéré que le ministère des Affaires communautaires et municipales (MACA) participe aux décisions gouvernementales qui affectent les sans-abri.</li> <li>• Une personne, ancien représentant d'un ministère du GTNO, a suggéré que les ministères responsables des programmes sociaux soient tous représentés à la <i>Coalition sur les sans-abri de Yellowknife</i>.</li> <li>• Des représentants des ONG et du GTNO ont suggéré qu'un guichet unique pour accéder aux services gouvernementaux comme le soutien du revenu, le counselling en santé mentale et toxicomanie, et le logement social, serait un avantage pour ceux qui ne réussissent pas à accéder au système actuel.</li> <li>• Des représentants des ONG et du gouvernement municipal ont proposé la création d'un organisme gouvernemental responsable des sans-abri, pour que les organismes et les personnes puissent s'adresser à un unique guichet.</li> <li>• Un ONG a suggéré la création d'un groupe interministériel dont le mandat serait de connaître les enjeux de l'itinérance et les programmes disponibles.</li> <li>• Un ONG a proposé que les ministères du GTNO consultent les fournisseurs de services au moment d'élaborer des politiques qui toucheront les sans-abri.</li> </ul>

## ***Hommes et femmes seuls***

<b>Critères des prestations aux adultes</b>	
<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le Programme de prestations de soutien du revenu pour adultes exige qu'un demandeur fasse un choix productif pour recevoir de l'aide. Les obligations de déclaration des clients comprennent la preuve de présence à l'école, si la scolarité est le choix productif sélectionné, et les états de revenu mensuels. Beaucoup de personnes qui ont besoin de soutien du revenu n'ont pas les capacités cognitives nécessaires pour répondre à ces obligations. Toutefois, il est difficile de les classer comme ayant un handicap qui les rendrait admissibles aux prestations d'intégration communautaire. Il en résulte qu'elles sont exclues du soutien du revenu.</li></ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Plusieurs représentants du GTNO et des ONG ont suggéré qu'il pourrait y avoir des travailleurs sociaux généralistes dont la tâche consisterait à aider les bénéficiaires du soutien du revenu à faire les déclarations obligatoires et régler divers problèmes.</li><li>• Plusieurs répondants ont proposé la création d'un guichet unique pour les services de soutien social du GTNO, pour que ceux qui ont besoin d'aide n'aient pas à visiter des employés de différents ministères.</li></ul>

<b>Soutien aux détenus mis en liberté</b>	
<b>Problèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Quand ils sont libérés des établissements correctionnels, les détenus quittent avec un petit montant d'argent qu'ils ont gagné, mais souvent, ils manquent de ressources suffisantes pour retomber sur leurs pieds. Ils peuvent prendre rendez-vous avec un travailleur du Soutien du revenu, mais ce rendez-vous peut être fixé à plusieurs jours plus tard, et dans l'intervalle la personne sera probablement sans abri.</li> <li>• Les personnes qui viennent d'être relâchées d'un établissement correctionnel trouvent extrêmement difficile d'obtenir un logement, particulièrement dans un marché de l'habitation aussi raréfié que celui des TNO. Avec des taux de vacance approchant 0 %, les propriétaires privés peuvent trouver des locataires pour remplir leurs unités sans avoir à louer à des personnes sans références et qui viennent de purger une peine de prison.</li> <li>• Selon certains rapports, ceux qui ont une déficience cognitive (peut-être le TSAF) répondent bien aux structures et aux règles en place dans un établissement correctionnel, mais ils ont beaucoup de difficulté à faire un choix productif une fois en liberté.</li> </ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des ONG ont suggéré que les travailleurs du Soutien du revenu aillent régulièrement dans les établissements correctionnels pour rencontrer les détenus afin que ces derniers trouvent immédiatement de l'aide quand ils sortent.</li> <li>• On a proposé la création de maisons de transition pour détenus remis en liberté. Un établissement approprié serait non judiciaire, mais imposerait des règles et une structure.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Des employés du GTNO ont suggéré que le terrain à côté du <i>Centre correctionnel du Slave Nord</i> pourrait être utilisé pour construire une maison de transition.</li> <li>○ Des ONG pensent plutôt qu'une maison de transition doit être située loin de la prison.</li> </ul> </li> <li>• Des représentants des ONG ont demandé une meilleure planification des remises en liberté des détenus.</li> <li>• Un représentant du GTNO a suggéré que des cercles de libération dans les collectivités pourraient aider les ex-détenus à s'intégrer avec succès.</li> <li>• Un représentant d'un ONG a fait valoir que des options de sentences créatives, comme des programmes de vie dans la nature, seraient plus efficaces que des peines de prison pour la réhabilitation de certains contrevenants.</li> </ul>

<b>Placements prioritaires en logement social</b>	
<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Le parc de logement social est assigné avec l'intention de remplir toutes les unités. Une unité de trois chambres à coucher ira toujours à une famille avec enfants, s'il y en a une sur la liste d'attente. La priorité est beaucoup plus faible pour les personnes seules qui sont sur la liste d'attente, même pour les studios et les unités à une seule chambre à coucher, qui sont d'ailleurs peu nombreuses. Il en résulte qu'il est très difficile pour les hommes et les femmes seuls d'obtenir du logement social.</li></ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>Des ONG ont suggéré qu'un parc de logements abordables plus nombreux est nécessaire, y compris plus de logements sociaux. Le besoin le plus criant est d'avoir des studios et des appartements d'une chambre à coucher, qui répondent aux besoins des hommes et des femmes seuls.<sup>6</sup></li><li>Certains représentants du GTNO croient que le parc de logement social est suffisant, mais qu'il serait nécessaire d'avoir un mécanisme pour s'assurer que les unités sont distribuées selon les besoins. Par exemple, des familles dont les enfants ont quitté la maison occupent des unités plus grandes que nécessaire actuellement, mais il est impossible à la SHTNO de les déménager dans une unité plus petite et plus appropriée.<sup>7</sup></li><li>Certains représentants du GTNO et des ONG pensent que la construction d'habitations répondant à des normes minimales (rien de luxueux) répondrait aux besoins de plusieurs personnes difficiles à caser.<sup>8</sup></li></ul>

---

<sup>6</sup> En raison des changements démographiques, il y a actuellement un besoin d'unités à une chambre à coucher et de studios. La SHTNO tente d'obtenir plus de studios et de logements à une chambre à coucher en se départissant des grosses maisons unifamiliales isolées et en appliquant l'argent de la subvention à de plus petites unités.

<sup>7</sup> La SHTNO émet des directives aux OLH pour la distribution des unités en fonction de la dimension. Dans certaines collectivités, il n'y a pas de plus petites unités pour y installer les gens. De plus, transférer des locataires de longue date peut s'avérer litigieux d'un point de vue politique et impopulaire auprès des groupes de défense des droits.

<sup>8</sup> Le logement minimal peut répondre aux besoins des personnes difficiles à caser. Toutefois, la SHTNO fait remarquer que le coût de construction de telles unités n'est qu'une petite portion de l'équation. Le coût d'opération et d'entretien de toute unité de logement social est prohibitif.

### **Familles avec enfants**

<b>Accès aux services d'aide à l'enfance</b>	
<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Dans les entrevues avec les représentants du GTNO et des ONG, les répondants ont attiré l'attention sur le fait que les familles dans les refuges d'urgence et les logements de transition ont un accès limité à des services adéquats d'aide à l'enfance. Il a été dit que beaucoup de fournisseurs privés d'aide à l'enfance hésitent à accepter des clients qui reçoivent une subvention d'aide à l'enfance, car les obligations de faire rapport sont onéreuses et que le paiement se fait attendre. De plus, il y a peu de places dans les établissements licenciés pour nourrissons. Il en résulte que les mères célibataires, en particulier, sont incapables d'exercer un emploi ou d'assister à des programmes éducatifs ou de formation.</li> </ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des représentants des ONG et du GTNO ont suggéré que des services d'aide à l'enfance dans les installations de logements de transition aideraient les personnes sur place à chercher du travail ou à assister aux programmes éducatifs et de préparation à la vie quotidienne.</li> <li>• Des ONG ont proposé d'augmenter la subvention d'aide à l'enfance aux bénéficiaires du soutien du revenu.</li> </ul>

<b>Goulot d'étranglement du logement de transition</b>	
<b>Problèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il est plutôt difficile d'avoir accès à un logement de transition à cause des longues listes d'attente. Elles sont longues parce que ceux qui occupent les logements ont de la difficulté à faire la transition vers un logement social ou une habitation du marché privé. C'est aussi parce qu'il y a beaucoup plus de familles qui ont besoin de logements de transition qu'il y a d'unités.</li> <li>• Les personnes qui vivent dans un logement de transition sont admissibles à un logement social. Toutefois, les unités de logement social sont allouées en fonction du besoin. Conséquemment, les personnes vivant dans un logement de transition peuvent être sur la liste d'attente plus longtemps que des personnes qui n'ont même pas accès à un logement de transition; des personnes qui sont absolument sans abri.</li> <li>• Le logement de transition est aussi devenu un système de soutien pour rendre les clients plus aptes à réussir dans les affaires courantes. Des clients peuvent devenir dépendants de ces soutiens et par la suite ne font pas d'efforts pour obtenir un logement social ou du marché privé où ils ne retrouveront pas ces soutiens.</li> </ul>
<b>Solutions proposées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Des répondants ont suggéré que plus d'options de logement de transition soient disponibles, y compris des logements supervisés et subventionnés. D'autres étapes devraient être ajoutées et les lacunes devraient être comblées pour créer un continuum d'habitation sans interruption.</li> <li>• Certains répondants des ONG pensent que du soutien de transition est requis dans les petites collectivités, parce qu'il est plus facile d'obtenir de l'aide dans sa propre communauté d'origine.</li> </ul>

--	--

## ***Jeunes***

<b>Refuge d'urgence</b>	
<b>Problème</b>	Il n'existe pas de refuge d'urgence pour les jeunes âgés de 16 à 19 ans.
<b>Solutions</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des répondants pensent qu'il est nécessaire d'avoir un refuge d'urgence ouvert 24 heures par jour, pour accueillir les jeunes.</li><li>• Un ONG a émis l'opinion qu'une installation adéquate n'a réellement besoin que d'offrir un sofa dans un environnement sécuritaire.</li></ul>

<b>Admissibilité au soutien du revenu</b>	
<b>Problème</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pour être admissible au soutien du revenu, une personne doit avoir au moins 19 ans, car on assume que ceux qui sont plus jeunes sont sous la responsabilité de leur famille et des services de protection de l'enfance. Des jeunes, avec des enfants à eux, ne se qualifient pas pour le soutien du revenu, malgré le fait qu'ils peuvent ne pas résider avec leurs parents.</li></ul>
<b>Solution</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Certains ONG ont suggéré que ÉCF devrait revoir ses politiques à l'égard de l'admissibilité au soutien du revenu des jeunes qui ne vivent pas avec leurs parents.</li></ul>

## Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO

La présente section émet des recommandations pour que le GTNO prenne des mesures concrètes. Les cadres supérieurs des ministères responsables des programmes sociaux considèrent que ces recommandations devraient faire l'objet de discussions avec les représentants des ONG et les ministères pour déterminer les appuis éventuels à la poursuite de leurs travaux.

Ces recommandations s'appuient sur les hypothèses suivantes :

- Il y aura toujours des sans-abri qui choisiront de ne pas recourir aux services d'aide.
- L'itinérance est le fruit d'une multitude de facteurs. Les sans-abri chroniques font face à beaucoup de problèmes de longue date et difficiles à résoudre.
- Les ministères responsables des programmes sociaux du GTNO continueront de financer les programmes et services identifiés, plutôt que d'assumer directement la prestation des services et des programmes liés à l'itinérance.
- Les ONG intéressés participeraient à l'élaboration des directives et autres détails déterminants des nouveaux programmes.
- Les ministères responsables des programmes sociaux du GTNO continueront leurs efforts en vue de coordonner leurs politiques, programmes et services.

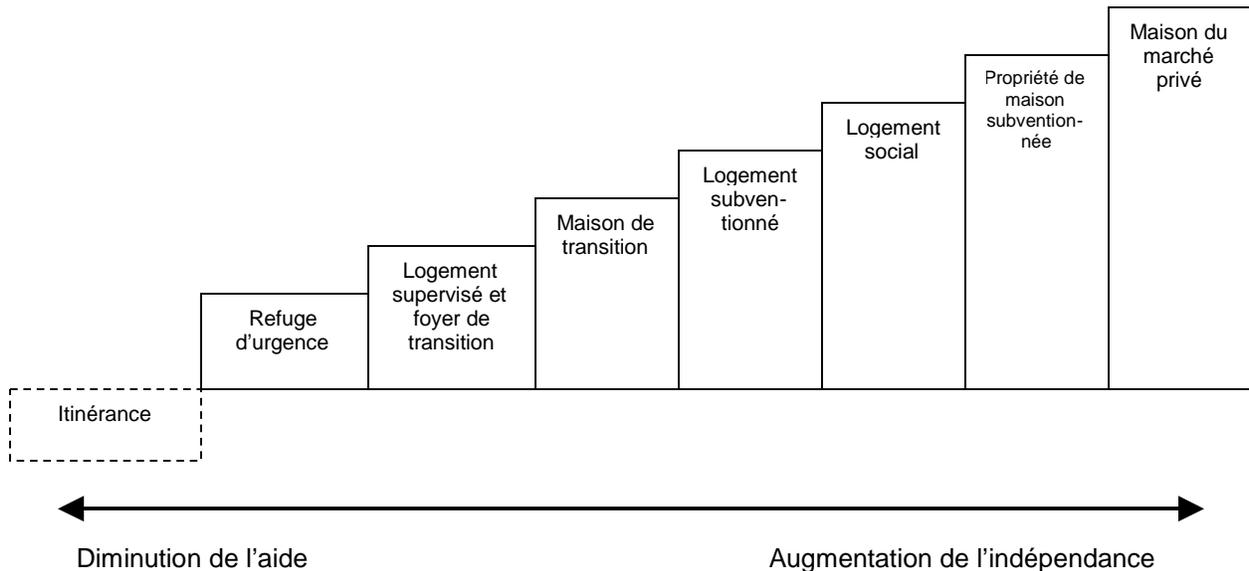
### **1. Étendre les options du continuum d'habitation aux TNO**

Il est recommandé que les ministères responsables des programmes sociaux appuient les efforts des organismes de service pour offrir plus d'options dans le continuum d'habitation.

- Une variété de possibilités de logements subventionnés et de logements supervisés (non encore déterminées) allant des foyers de groupes aux maisons de transition.
- Financé grâce à des contrats et des accords de contribution passés avec le GTNO
- Des installations qui ne seraient pas la propriété du GTNO

<b>Coûts</b>	<b>Personnes touchées</b>	<b>Autres considérations</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Probablement semblables à ceux des autres services de foyers de groupes aidés par le GTNO</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Ces types de logements supervisés seraient probablement situés à Yellowknife et dans les centres régionaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Vraisemblablement le rôle et la responsabilité de SSS, par le biais des administrations régionales de SSS</li></ul>

**Figure 2 : Améliorations proposées au continuum d'habitation**



Pour améliorer la situation présente, le continuum d'habitation doit comprendre des soutiens intermédiaires faciles d'accès et dont on puisse sortir aisément aussi. Actuellement, le continuum vers une maison du marché privé comprend cinq étapes :

1. Refuge d'urgence;
2. Logement de transition;
3. Logement social;
4. Propriété de maison subventionnée; et
5. Maison du marché privé.

Bien que certaines options de logements supervisés existent, elles sont peu nombreuses. Le continuum d'habitation proposé comprendrait sept étapes :

1. Refuge d'urgence;
2. Logement supervisé (foyer de transition et foyer de groupe);
3. Logement de transition;
4. Logement subventionné;
5. Logement social;
6. Propriété de maison subventionnée; et
7. Maison du marché privé.

Les caractéristiques de ces étapes sont décrites ci-après.

### **Refuge d'urgence**

Le refuge d'urgence est la première étape dans le continuum d'habitation. Des installations séparées doivent être disponibles pour les trois groupes de sans-abri : les hommes et les femmes seuls, les familles avec enfants, et les jeunes. Ce type de refuge est destiné au dépannage à court terme, une aide immédiate quand une personne devient sans abri.

### **Logement supervisé (y compris les maisons de transition et les foyers de groupe)**

C'est la deuxième étape du continuum d'habitation, et une nouvelle étape entre le refuge d'urgence et le logement de transition. Les logements supervisés/maisons de transition et/ou foyers de groupe pourraient accepter des personnes ayant des problèmes de santé mentale, y compris les anciens toxicomanes. Ces types d'arrangements fournissent à leurs clients une structure et des soutiens. On peut espérer des personnes qui résident dans ces installations qu'elles progresseront jusqu'à un stade de vie plus autonome; par contre, certaines auront besoin de ce type d'aide pour une période indéterminée.

### **Logement de transition**

Il s'agit de la troisième étape du continuum d'habitation proposé. Les personnes qui sont sans abri pour des raisons autres que des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie peuvent passer directement d'un refuge d'urgence à cette étape. À Yellowknife, il y a présentement des logements de transition pour les familles avec enfants. Les listes d'attente démontrent qu'il y a une demande pour encore plus de logements de transition.

### **Logement subventionné**

C'est la quatrième étape du continuum d'habitation proposé. À l'heure actuelle, des logements subventionnés existent à Yellowknife, au YWCA, mais seulement pour les personnes ayant un handicap cognitif léger ou un handicap physique. L'aide peut prendre la forme de visites à domicile sur rendez-vous ou effectuées au hasard par l'agent chargé du cas ou mentor, la fréquence dépendant des besoins du client. Ceux qui ont besoin d'un logement subventionné ont une résidence permanente qui peut être un logement social ou une résidence privée. L'aide est offerte pour que la personne ou la famille puisse réussir son mode de vie. Dans certains cas, l'aide peut n'être nécessaire que pour une courte période de temps, au cours de laquelle le bénéficiaire devient indépendant. Dans d'autres cas, l'aide peut être requise à vie.

### **Logement social**

La SHTNO et ses organismes locaux d'habitation (OLH) sont propriétaires de logements sociaux dans toutes les collectivités des TNO. Les maisons et les appartements sont loués à ceux qui se qualifient après une évaluation des revenus. ÉCF fixe le montant des subventions pour loyer de logement social, tandis que les OLH continuent d'assumer la responsabilité d'allouer les unités et de faire l'entretien du parc de logements. La subvention du taux du loyer accordée aux clients est le seul soutien qui diffère du marché locatif privé.

### **Propriété de maison subventionnée**

La SHTNO offre plusieurs programmes pour aider les résidents admissibles à obtenir une maison privée :

- Le *Expanded Downpayment Assistance Program* (programme élargi d'aide à la mise de fonds) fournit aux clients une mise de fonds pour construire ou acheter une maison;
- Le *Independent Housing Program* (*programme de logement indépendant*) fournit de l'aide sous forme de prêt subventionné pour l'achat et/ou la réparation d'une maison. Une portion du prêt est remboursable en fonction du revenu, tandis que le reste est oublié;
- Le *Loan Guarantee Program* (programme de garantie d'emprunt) offre aux banques et autres institutions financières une garantie d'emprunt au nom du client pour l'achat, la construction ou la réparation d'une maison privée « sur un terrain réservé à une utilisation par un Indien »; et
- La *Sale of Public Housing Initiative* (initiative de vente de logements sociaux) encourage l'accès à la propriété domiciliaire en offrant la possibilité d'acheter leur unité aux locataires de longue date.

### Maison du marché privé

C'est la destination finale du continuum d'habitation et de vie autonome.

## **2. Appuyer les nouveaux programmes pour les sans-abri, y compris ceux qui présentent des problèmes de santé mentale et de toxicomanie**

Il est recommandé que les ONG et les ministères responsables des programmes sociaux étudient les besoins et les possibilités de nouveaux soutiens à développer et utiliser. Ceci comprend la recherche et d'autres activités qui pourraient prévenir ou réduire l'itinérance de nombreuses personnes et familles. Ces activités viseraient en priorité ceux qui ont des problèmes de santé mentale et/ou de toxicomanie.

- Certaines adaptations spécifiques aux besoins des sans-abri pourraient être entreprises dans le programme de Soutien du revenu et le programme de refuges d'urgence ou pour aider les services aux clients des ONG.

Coûts	Personnes touchées	Autres considérations
<ul style="list-style-type: none"><li>• Coûts non déterminés</li><li>• Nouveau financement requis</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Probablement pertinent pour les résidents de Yellowknife et des centres régionaux</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul>

## **3. Appuyer les programmes de refuges de nuit pour les jeunes des centres jeunesse**

Il est recommandé que les ministères responsables des programmes sociaux du GTNO octroient des fonds aux ONG pour opérer des programmes de refuges de nuit dans les centres jeunesse, où il a un besoin justifié et l'appui de la communauté.

- Programme saisonnier – en hiver seulement
- Pas un refuge d'urgence – pas de lits, mais des sofas, téléviseurs, etc.
- Pas pour les jeunes de moins de 16 ans

Coûts	Personnes touchées	Autres considérations
<ul style="list-style-type: none"><li>• Coûts du personnel additionnel</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Probablement justifié maintenant à Yellowknife, Inuvik et Hay River</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul>

## **4. Entreprendre une meilleure planification des libérations conditionnelles**

Il est recommandé d'améliorer la planification des libérations conditionnelles des détenus.

- Les ONG (comme la *John Howard Society*) doivent participer aux réunions de planification des libérations conditionnelles;
- Il faut établir un calendrier de rencontres avant la libération pour discuter du soutien du revenu;

## Les sans-abri aux TNO :

### Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO

---

- Il faudrait aussi songer à améliorer la planification des libérations de l'Hôpital territorial Stanton, quand un patient sur le point d'être libéré éprouve des problèmes à se reloger.

Coûts	Personnes touchées	Autres considérations
<ul style="list-style-type: none"><li>• Des argents neufs ne sont probablement pas requis</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Des personnes de toutes les collectivités et qui sont dans des établissements correctionnels</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Doit être lié à la recommandation d'étendre les options du continuum d'habitation</li></ul>

### **5. Améliorer la compréhension des conditions d'admission au logement social**

Il est recommandé que les politiques actuelles de la SHTNO soient mieux expliquées et communiquées aux ONG qui s'activent à aider les personnes dans les logements de transition. Les résidents des logements de transition sont admissibles au logement social. Toutefois, ils doivent remplir les mêmes conditions que tous les autres demandeurs. Il ressort clairement des entrevues que certains ONG ne comprennent pas bien les politiques actuelles de la SHTNO.

Coûts	Personnes touchées	Autres considérations
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Les ONG et les 34 familles dans des logements de transition à Yellowknife.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il pourrait être nécessaire de voir comment donner une plus grande priorité aux personnes dans les logements de transition.</li></ul>

### **6. Appuyer les programmes de garde d'enfants des logements de transition**

Il est recommandé que les administrateurs de logements de transition fournissent à leurs clients des programmes subventionnés de garde d'enfants.

Coûts	Personnes touchées	Autres considérations
<ul style="list-style-type: none"><li>• Approximativement 50 000 \$/an par installation de garde d'enfants, pour le personnel.</li><li>• Primes d'assurance plus élevées.</li><li>• Des coûts peuvent être nécessaires pour modifier les lieux.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 39 familles avec enfants dans les logements de transition du YWCA à Yellowknife.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Il faudrait évaluer les désavantages d'augmenter la dépendance des clients envers les logements de transition.</li></ul>

## **Impact des recommandations sur les petites collectivités**

Les recommandations émises dans le présent rapport mettent l'accent sur les gens du Nord sans abri, et ceux qui résident dans des refuges d'urgence ou des logements de transition. Certaines de nos recommandations visent à améliorer l'aide aux fournisseurs de services. À l'heure actuelle, ces derniers oeuvrent tous dans les centres régionaux.

Le présent rapport ne peut pas s'attacher à l'itinérance dans les petites collectivités, laquelle, comme nous l'avons déjà mentionné, peut apparaître sous forme de logements surpeuplés, de 'couchage sur le divan' et de déplacements vers les centres régionaux à la recherche de services.

Parmi les prochaines étapes que le gouvernement doit entreprendre pour intervenir face à l'itinérance aux TNO, notons l'examen du problème dans les petites collectivités afin d'identifier des solutions réalistes.

## Étapes suivantes

### ***Suivi du présent rapport :***

- Faire circuler ce rapport et être attentif aux commentaires des membres de l'Assemblée législative, des ONG et des représentants des ministères et administrations, à propos des recommandations.
- Rencontrer les représentants des ONG pour identifier les priorités immédiates afin d'agir avant que l'hiver s'installe.
- Identifier le travail de suivi à faire pour approbation des ministres. Après cette étude, l'établissement d'un budget détaillé, la planification et l'analyse de programmes peuvent être entrepris pour chacune des recommandations.

### ***Centres régionaux :***

- Identifier d'autres projets pour « l'itinérance », comme la modification de l'enquête sur les besoins en matière de logement afin d'améliorer le décompte des sans-abri.

### ***Petites collectivités :***

- Modifier l'enquête sur les besoins en matière de logement pour tenir compte des cas de 'couchage sur le divan' dans les petites collectivités, etc.
- Communiquer aux collectivités des TNO, administrations de logement, administrations de services de santé et de services sociaux que des fonds d'urgence sont disponibles pour s'attaquer aux problèmes d'itinérance en hiver.

## **Annexes**

### **1. Acronymes**

CMHC	Canada Mortgage and Housing
SCHL	Société canadienne d'hypothèques et de logement
CPS	Child Protection Services
SPE	Services de protection de l'enfance
ECE	Education, Culture & Employment (Department of)
ÉCF	Éducation, de la Culture et de la Formation (ministère de l')
EPO	Emergency Protection Order
OPU	Ordonnance de protection d'urgence
FASD	Fetal Alcohol Spectrum Disorder
ETCAF (SAF)	Ensemble des troubles causés par l'alcoolisation foétale (Syndrome d'alcoolisme foetal)
GNWT	Government of the Northwest Territories
GTNO	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest
HSS	Health and Social Services (Department of)
SSS	Santé et des Services sociaux (ministère de la)
HSSA	Health and Social Services Authority
ASSSS	Administration des services de santé et des services sociaux.
HRDSC	Human Resources & Skills Development Canada
RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
IHP	Independent Housing Program
PLA	Programme de logement autonome
LHO	Local Housing Organization
OLH	Office local d'habitation
MACA	Municipal and Community Affairs (Department of)
MACA	Affaires communautaires et municipales (ministère des)
NGO	Non-Governmental Organization
ONG	Organisme non gouvernemental
NHI	National Homelessness Initiative
INSA	Initiative nationale pour les sans-abri
NSCC	North Slave Correctional Centre Centre correctionnel du Slave Nord
NWTHC	Northwest Territories Housing Corporation
SHTNO	Société d'habitation des Territoires du Nord-Ouest
PAFVA	Protection Against Family Violence Act
LPCVF	Loi sur la protection contre la violence familiale
RCMP	Royal Canadian Mounted Police
GRC	Gendarmerie royale du Canada
SCPI	Supporting Communities Partnership Initiative (Canada)
IPAC	Initiative de partenariats en action communautaire
SMCC	South Mackenzie Correctional Centre Centre correctionnel du Mackenzie Sud
UAH	Urban Aboriginal Homelessness (Canada)
ASAMU	Autochtones sans abri en milieu urbain
YHSSA	Yellowknife Health and Social Services Authority
ASSSSY	Administration des services de santé et des services sociaux de Yellowknife
YWCA	Young Women's Christian Association

## **2. Participants aux entrevues et ateliers**

Voici une liste de toutes les personnes interviewées dans le cadre du présent rapport. Les personnes dont le nom apparaît en italique ont participé à un des deux ateliers tenus à Yellowknife au début de juin 2005.

### **GTNO**

<i>David Waite</i>	ÉCF	Surintendant régional
<i>Natasha Harris*</i>	ÉCF	Vérificateur de la conformité
<i>Larry Jones</i>	SHTNO, North Slave	Chef de district
Franklin Carpenter	SHTNO, Inuvik	Directeur de district
Tom Makepeace	SHTNO, Hay River	Directeur de district
Les Harrison	ASSSSY	Directeur, programmes sociaux
<i>Heather Fikowski*</i>	ASSSSY	Travailleur social en hygiène mentale
Sonny Kristensen	ASSSSY	Chef des services de santé mentale
Pat Witty	ASSSSY	Coordonnateur clinicien, Services de santé mentale
<i>Shirley Wilkinson*</i>	ASSSSY	Superviseur, Services familiaux
Lynn Foley	ASSSSY	Coordonnateur aux besoins spéciaux, <i>New Horizons Centre</i>
Keith Marhsall	ASSSS, Hay River	Directeur, Services communautaires et connexes
Jessica Carrier	ASSSS, Hay River	Chef des services communautaires de counselling
Angela Jacobs	ASSSS, Hay River	Coordonnateur, programmes de soutien des familles
Gerry Uswak	ASSSS, Inuvik	Directeur général
<i>Orrell Sheets</i>	Justice, NSCC	Directeur
Guy LeBlanc	Justice, NSCC	Directeur adjoint
Tom Hamilton	Justice, SMCC	Directeur

### **ONG**

<i>Kerry King*</i>	<i>Centre for Northern Families</i>
Arlene Hache	<i>Centre for Northern Families</i>
Crystal Ball	<i>Family Support Centre (Refuge pour femmes de Hay River)</i>
Rev. Bill Bridal	<i>Hay River Pentecostal Chapel</i>
Yoenne Ewald	<i>Inuvik Interagency Committee</i>
Anne Kasook	<i>Inuvik Transition House (Refuge pour femmes)</i>
<i>Lydia Bardak</i>	<i>John Howard Society</i>
Bobbi Bulmer	<i>Société d'habitation du Slave</i>
Cecily Hewitt	<i>Conseil pour les personnes handicapées des TNO</i>
<i>Major Karen Hoeft</i>	<i>Armée du Salut</i>
Ryan Peters	<i>Side Door Youth Centre</i>
Rev. Haydn Schofield	<i>St. Andrews Anglican Church, Hay River</i>
Diane Hrstic	<i>Tree of Peace</i>
Shona Barbour	<i>Turning Point (Nihtat Gwich'in Council)</i>
Leanne Shaw	<i>Turning Point (Nihtat Gwich'in Council)</i>
Gerry Cheezie	<i>Première nation des Dénés Yellowknives- Logement</i>
Lyda Fuller	<i>YWCA</i>
Kate Tymstra	<i>YWCA</i>
<i>Kate Wilson</i>	<i>YWCA, Rockhill (Refuge d'urgence et logement de transition)</i>
Lisa Quinlan	<i>YWCA, Alison McAteer (Refuge pour femmes)</i>

**Les sans-abri aux TNO :  
Recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO**

---

**Autres**

David Devana	Ville de Yellowknife	Directeur, Services généraux
Diana Ehman	Ville de Hay River	Maire
Ron Cook	Ville de Hay River	Conseiller
Insp. Roch Fortin	GRC	
Susan Ashton	Ancien chef (consultante) de l'Unité psychiatrique de Stanton	

\* A assisté à l'atelier, mais n'a pas été interviewé(e).

### **3. Mandat du projet**

#### **Contexte**

Le ministère de la Santé et des Services sociaux entreprend plusieurs projets pour les deux prochaines années afin de dégager des recommandations en vue d'améliorer la capacité d'intervention du GTNO face aux problèmes des sans-abri.

Le ministère lance ces projets avec la collaboration des ONG, des gouvernements municipaux, des autres ministères et des administrations du GTNO. Les ministères responsables des programmes sociaux ont appuyé le premier projet, décrit ci-après.

Dans le cadre de ce projet, « sans-abri » signifie les hommes, les femmes, les jeunes et/ou les familles qui vivent temporairement dans des refuges d'urgence ou des logements de transition parrainés par le gouvernement.

D'autres projets seront identifiés plus tard en 2005.

#### **Livrables du premier projet**

Le ministère propose de préparer un rapport qui comprendra :

- Un glossaire des définitions de base et des termes liés à l'itinérance
- Une vue d'ensemble de l'itinérance aux TNO
- Un examen des rôles et politiques pertinents des gouvernements provinciaux
- Un résumé descriptif des programmes et des services offerts aux sans-abri par les ONG et les gouvernements municipaux
- Une description des programmes et des services du GTNO liés à l'itinérance, y compris leur but et leurs objectifs
- Une description des programmes fédéraux pertinents liés à l'itinérance
- L'identification des lacunes et des conflits entre les programmes et les services du GTNO destinés aux sans-abri
- Une description des enjeux et des problèmes majeurs liés à l'itinérance aux TNO
- Les actions recommandées au GTNO (et leurs répercussions) pour améliorer l'intervention du GTNO face aux problèmes de l'itinérance
- Étapes suivantes / Planification de la mise en oeuvre

#### **Participation des intervenants au premier projet**

Le ministère demandera aux intervenants de participer activement à ce projet, y compris les ONG qui offrent des programmes et des services pour aider les sans-abri; les gouvernements municipaux de Yellowknife, Inuvik et Hay River; et les ministères et administrations du GTNO qui sont responsables de programmes et services reliés.

Le ministère désire retirer une compréhension approfondie des programmes et des services mis en place pour aider les sans-abri aux TNO, et déterminer des moyens pour améliorer l'approche gouvernementale face aux enjeux de l'itinérance.

#### **Calendrier du premier projet**

Ce projet débutera en mai 2005. Le rapport est attendu en septembre 2005, pour examen des sous-ministres du GTNO.

#### **4. Questions aux intervenants : représentants du GTNO**

**La source des renseignements fournis dans cette entrevue sera mentionnée, à l'exception des réponses à la question n° 2.**

1. Quels sont les programmes et services ministériels rattachés aux besoins des sans-abri? (Pouvez-vous dire le nom du programme, son but et ses objectifs, le décrire brièvement : budget/financement du dernier exercice, clientèle desservie, nombre de clients aidés?)
2. Où avez-vous constaté des chevauchements, de la confusion ou des conflits entre des programmes du GTNO en lien avec les services aux sans-abri?
3. Selon vous, quels seraient les plus importants changements susceptibles d'améliorer les programmes et les services aux sans-abri?
4. Avez d'autres suggestions/renseignements dont vous aimeriez nous faire part à propos de l'approche du GTNO face à l'itinérance?

## **5. Questions aux intervenants : représentants des ONG**

**La source des renseignements fournis dans cette entrevue sera mentionnée, à l'exception des réponses à la question n° 4.**

1. Quels sont les programmes ou services que votre organisme offre pour aider les sans-abri? Préciser le nom du programme; en faire une courte description; le budget/financement du dernier exercice, la clientèle desservie, le nombre de clients.
2. Comment le GTNO appuie-t-il vos programmes et services?
3. Vos clients reçoivent-ils des services importants d'autres organismes? Si oui, de quels organismes s'agit-il?
4. Où avez-vous constaté des chevauchements, de la confusion ou des conflits entre des programmes du GTNO en lien avec les services aux sans-abri?
5. Selon vous, quels seraient les plus importants changements susceptibles d'améliorer les programmes et les services aux sans-abri?
6. Pouvez-vous nommer des personnes à qui nous devrions parler?
7. Avez d'autres suggestions/renseignements dont vous aimeriez nous faire part à propos de l'approche du GTNO face à l'itinérance?